

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-80

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE

Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni M

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Candidature : Alain GALLU

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** , Monsieur Alain GALLU, secrétaire de séance.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

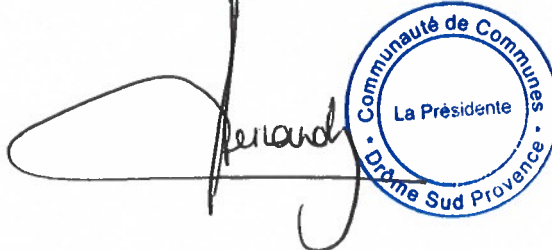
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit,
La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-81

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51

Délégués présents : 38

Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD

Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Madame la Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 25 février 2026 à l'approbation des conseillers communautaires.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026 et le procès-verbal du 29 avril 2026.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

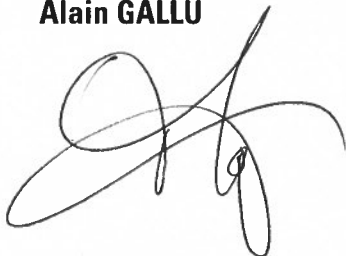
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026 et le procès-verbal du 29 avril 2026.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

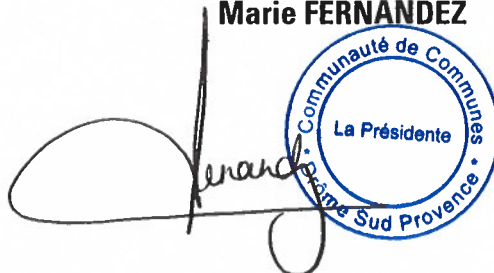
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de séance,
Alain GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-82

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 visant à faciliter l'exercice des mandats des élus locaux,
Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose au Conseil d'établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation,
Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui soumet les EPCI à la même réglementation que les communes,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 juin 2026,
Vu le projet de règlement intérieur ci-joint annexé,

Considérant que dans un délai de 06 mois suivant son installation le Conseil Communautaire doit établir son règlement intérieur,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Communautaire qui peut se doter de ses propres règles de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant que doivent être obligatoirement fixées dans le règlement :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires,
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L2121-12 du CGCT
- Les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales,

Considérant le projet de règlement intérieur ci-joint annexé,

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur ci-joint annexé

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le règlement intérieur ci-joint annexé.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

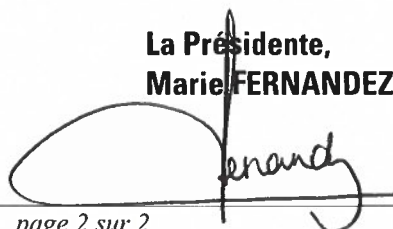
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
ALAIN GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**





Règlement Intérieur

Communauté de Communes DRÔME SUD PROVENCE

Sommaire :

CHAPITRE 1 : ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **Article 1 : Périodicité des séances**
- **Article 2 : Convocations**
- **Article 3 : Ordre du jour**
- **Article 4 : Accès aux dossiers**
- **Article 5 : Questions, vœux et motions, amendements**

CHAPITRE 2 : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **Article 6 : Lieu des séances du conseil communautaire**
- **Article 7 : Accès et tenue du public**
- **Article 8 : Séances à huis clos**
- **Article 9 : Présidence**
- **Article 10 : Secrétariat de séance**
- **Article 11 : Quorum**
- **Article 12 : Suppléances – pouvoirs**

CHAPITRE 3 : ORGANISATION DES DEBATS

- **Article 13 : Déroulement de la séance**
- **Article 14 : Suspension de la séance**
- **Article 15 : Modalités de vote**
- **Article 16 : Conseillers communautaires intéressés**
- **Article 17 : Débat d'orientation budgétaire**
- **Article 18 : Procès-verbal de séance**
- **Article 19 : Enregistrement des séances**
- **Article 20 : Communication locale**

CHAPITRE 4 : ORGANISATION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- **Article 21 : Rôle**
- **Article 22 : Composition**
- **Article 23 : Fonctionnement**

CHAPITRE 5 : FONCTIONNEMENT DU BUREAU

- **Article 24 : Composition**
- **Article 25 : Attributions**
- **Article 26 : Organisation des réunions**
- **Article 27 : Tenue des réunions**
- **Article 28 : Rôle des Vice-Président(e)s**

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

- **Article 29 : Communication des documents administratifs**
- **Article 30 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**
- **Article 31 : Modification du règlement intérieur**
- **Article 32 : Application du règlement intérieur**

CHAPITRE 1 : ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Article 1 : Périodicité des séances (articles L. 5211-11 CGCT)

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre. La présidente peut réunir le conseil chaque fois qu'elle le juge utile.

Elle est tenue de convoquer le conseil dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil communautaire en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'Etat peut en abrégé le délai.

Article 2 : Convocations (articles L. 2121-10, L. 2121-11, L. 2121-12, L 5211-1 et L 5211-40-2 du CGCT)

Toute convocation est faite par la présidente.

La convocation est adressée aux conseillers communautaires par voie dématérialisée via un logiciel dédié et sécurisé à l'adresse électronique de leur choix (*logiciel opérationnel à 100% en septembre 2026*). A la demande expresse d'un conseiller, la convocation pourra être transmise par voie postale. Le délai de convocation est réglementairement fixé à 5 jours francs.

Conformément aux dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les conseillers municipaux sont destinataires des copies des convocations aux réunions de l'organe délibérant, accompagnées de la note explicative de synthèse, ainsi que des comptes rendus de ces réunions dans un délai d'un mois ; ils sont également destinataires du rapport d'orientation budgétaire, du rapport d'activité de l'EPCI et des avis émis par la conférence des maires.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par la présidente, sans toutefois pouvoir être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, la présidente en rend compte dès l'ouverture du conseil communautaire, lequel se prononce définitivement sur l'urgence et peut décider de renvoyer en tout ou partie l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour et précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Elle est accompagnée pour les élus d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération.

Elle est mentionnée au registre des délibérations et publiée sur le site internet de la communauté de communes, et affichée au siège.

Article 3 : Ordre du jour (article L.2121-10 du CGCT)

La Présidente fixe l'ordre du jour des séances du conseil communautaire.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public et de la presse locale.

La présidente présente à un des bureaux précédant le conseil communautaire l'ordre du jour de celui-ci et les affaires inscrites.

Les affaires inscrites peuvent être préalablement soumises pour avis aux commissions intercommunales compétentes.

Le conseil communautaire ne peut pas délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

Article 4 : Accès aux dossiers (article L. 2121-12 du CGCT)

Tout membre du conseil communautaire a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la communauté qui font l'objet d'une délibération.

Durant les 5 jours précédant la séance, les conseillers communautaires peuvent consulter les dossiers au siège de la communauté, notamment pour les documents les plus volumineux, aux jours et heures ouvrables.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté dans les mêmes conditions dans un délai de 15 jours précédant la séance. Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Sur simple demande des conseillers communautaires, une copie pourra leur être transmise par le secrétariat général (secretariat@ccdsp.fr).

Article 5 : Questions, vœux et motions, amendements

Questions : (articles L. 2121-19 et L 5211-1 du CGCT)

Les conseillers communautaires ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la communauté, qui ne peuvent comporter de mise en cause à caractère personnel.

Ces questions devront être transmises à la présidente au plus tard 48 heures avant la séance, à l'adresse secretariat@ccdsp.fr afin de lui permettre de bénéficier du temps nécessaire pour y répondre. Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Ces questions orales sont traitées à la fin de chaque séance du conseil.

La durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total. La présidente ou le/la vice-président(e) compétent(e) y répond directement. Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers communautaires présents.

Toutefois la présidente peut si elle le juge utile, pour des questions d'ordre juridique, financières ou autres apporter sa réponse lors d'un prochain conseil.

Si l'objet des questions orales le justifie, la présidente peut décider de les transmettre pour examen aux commissions communautaires concernées.

Vœux et motions :

Les projets de vœux ou de motions portant sur des sujets présentant un intérêt local doivent être transmis à la présidente au plus tard 48h avant le début du conseil communautaire.

La présentation en séance des projets de vœux ou de motions est conditionnée au respect de plusieurs critères réglementaires et jurisprudentielles :

- Caractère non décisoire ;
- Intérêt local présentant un lien suffisamment direct et spécifique entraînant des conséquences réelles ou potentielles suffisamment directes, soit pour la collectivité, soit sur ses intérêts, soit sur ses habitants en tant que tels ;
- Respect des normes ;
- Absence de controverses susceptibles d'engendrer des troubles à l'ordre public ou d'inciter à désobéir à la loi.

Ils font l'objet d'un examen en début de séance.

Amendements :

Des amendements peuvent être déposés sur toutes les affaires inscrites à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Ils doivent être motivés, rédigés et signés par le ou les conseillers communautaires rédacteurs et remis à la présidente de la communauté au plus tard 48 heures avant la tenue de la séance où sont

examinées les affaires qui font l'objet de l'amendement, à l'adresse

CHAPITRE 2 : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Article 6 : Lieu des séances du conseil communautaire

Les séances du conseil communautaire peuvent se tenir dans n'importe quelle commune du territoire communautaire sous réserve des capacités d'accueil et d'accessibilité des locaux pour les conseillers communautaires et le public.

Article 7 : Accès et tenue du public (articles L.2121-16 et L.2121-18 du CGCT)

Les séances du conseil communautaire sont publiques.

L'accès au public est autorisé dans la limite des places disponibles et dans le respect des règles de sécurité, ou en fonction des normes de sécurité.

Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites. Toute personne qui trouble le bon déroulement de la séance peut être expulsée de l'auditoire par la présidente.

Article 8 : Séance à huis clos (article L 5211-11 du CGCT)

Sur demande de cinq membres ou de la présidente de la communauté, le conseil communautaire peut décider, sans débat, à la majorité absolue des suffrages exprimés, de se réunir à huis clos.

Article 9 : Présidence (articles L 2121-14 et 16 du CGCT)

Le conseil communautaire est présidé par la présidente et, à défaut, par son remplaçant.

Lors de la délibération où le compte financier unique est débattu, le conseil communautaire élit un président de séance. Dans ce cas, la présidente en exercice peut, même si elle n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

La présidente a seule la police des séances du conseil communautaire. Elle dirige les débats, ouvre et lève la séance et maintient l'ordre.

Article 10 : Secrétariat de séance (article L 2121-15 du CGCT)

Au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire assiste la présidente pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote et le dépouillement des scrutins.

Elle peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse de la présidente.

Article 11 : Quorum (articles L 2121-17 et L 5211-1 du CGCT)

Le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit 26 présents.

Les pouvoirs donnés par les membres absents à leurs collègues n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être constaté à chaque délibération.

Chaque départ et chaque arrivée de conseillers en cours de séance doit être signalé à la présidente et au secrétaire de séance

Article 12 : Suppléance – pouvoir (article L 2121-20 du CGCT)

Tout conseiller communautaire empêché d'assister à une séance du conseil est tenu d'en informer la présidente avant chaque séance. A défaut, il est considéré absent non excusé.

Le conseiller communautaire empêché peut donner pouvoir de voter en son nom à un autre conseiller communautaire. Dans ce cas, le pouvoir doit être daté, signé et remis à la présidente en début de séance, ou en ligne via le logiciel dédié (*logiciel opérationnel à 100% en septembre 2026*). Chaque conseiller communautaire ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Le pouvoir peut être établi au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller communautaire obligé de se retirer avant la fin de la séance. Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître à la présidente leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

CHAPITRE 3 : ORGANISATION DES DEBATS

Article 13 : Déroulement de la séance

A l'ouverture de la séance, la présidente constate le quorum, proclame la validité de la séance, cite les pouvoirs reçus et fait désigner un secrétaire de séance.

Ensuite, les affaires inscrites à l'ordre du jour sont soumises au conseil communautaire. La présidente de la communauté peut demander à un vice-président d'être le rapporteur d'affaires inscrites à l'ordre du jour. Celui-ci ci peut donner l'avis du bureau et de la commission intercommunale concernée.

La présidente donne la parole aux membres du conseil qui la demandent. Aucun membre du conseil communautaire ne peut interrompre un orateur et ne peut prendre la parole sans y avoir été invité par la présidente.

Elle détermine l'ordre des intervenants en tenant compte de l'ordre dans lequel se manifestent les demandes de prises de parole.

Lorsqu'un membre du conseil communautaire s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par la présidente dans le cadre de son pouvoir de police de l'assemblée.

Il appartient à la présidente seule, au cours de toute séance, en sa qualité de présidente de l'assemblée, de mettre en discussion les affaires et de mettre fin aux débats.

La présidente peut également retirer la parole au membre du conseil communautaire qui trouble le bon déroulement de la séance.

Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance.

La présidente peut s'entourer de personnes compétentes pour la tenue du débat.

La présidente rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du conseil communautaire conformément à l'article L 5210-10 du code général des collectivités territoriales.

Article 14 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée à tout moment par la présidente de séance. La présidente peut mettre aux voix toute demande de suspension de séance.

Il revient à la présidente de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 15 : Modalités de vote (articles L. 2121-20, L. 2121-21 et L 5211-1 du CGCT)

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le vote est réalisé à main levée *ou par voie électronique (via le logiciel dès qu'il sera opérationnel*

à 100% – sous réserve).

Le conseil communautaire peut faire usage du scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame ou s'il y a lieu de procéder à une nomination.

Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Article 16 : Conseiller communautaire intéressé

Un conseiller communautaire intéressé à une affaire inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire doit quitter la salle et donc ne peut prendre part au débat, ni participer au vote d'une délibération dans laquelle il est susceptible de trouver un intérêt personnel.

Article 17 : Débat d'orientation budgétaire (article L. 2312-1 du CGCT)

Un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La présidente présente au conseil communautaire, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientation budgétaire est transmis concomitamment à la convocation de la séance au cours de laquelle aura lieu le débat.

Article 18 : Procès-verbal de séance (articles L.2121-15 et L.5211-1 du CGCT)

Le procès-verbal retrace l'intégralité des débats sous réserve de la compréhension des échanges lors de la captation audio des intervenants.

Chaque projet de procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption, sans relecture intégrale, lors de la séance du conseil communautaire qui suit son établissement. Après examen des rectifications demandées par les conseillers puis adoption, le projet devient validé. Il sera signé par la présidente et le/la secrétaire de séance.

Le procès-verbal validé est archivé au siège de la communauté avec les délibérations.

Les documents liés à une délibération sont consultables sur demande auprès du secrétariat de l'exécutif. Les délibérations visées par la préfecture sont mises en ligne après chaque conseil sur le site de la CCDSP.

Article 19 : Enregistrement des séances (article L.2121-18 du CGCT)

Les conseils communautaires peuvent être filmés et enregistrés par un agent pour le compte de la collectivité. La diffusion de la séance du conseil communautaire sur internet par les auteurs de l'enregistrement est expressément autorisée par la loi. Celle-ci prévoit en effet que les séances du conseil peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle. Toutefois, la diffusion sur internet d'une séance du conseil constitue un traitement de données à caractère personnel, au sens du RGPD (règlement général sur la protection des données).

Les enregistrements (vidéo et audio) des séances du conseil sont autorisés à condition qu'ils ne soient pas de nature à troubler la tenue des débats, ce dont la présidente en sa qualité de titulaire de la police de l'assemblée, est seule juge.

L'administration intercommunale peut assurer l'enregistrement audio des débats du conseil et sa retransmission filmée en direct sur les réseaux sociaux.

L'accord des conseillers, qui sont investis d'un mandat électif et s'expriment dans l'exercice de ce mandat, n'est pas requis pour pouvoir procéder à une telle retransmission des séances publiques,

mais celui du personnel intercommunal et du public présent doit être respecté. Les plans larges seront privilégiés ne permettant pas leur identification. Toute diffusion sur les réseaux sociaux doit éviter de « taguer » les personnes non élues sans leur autorisation. La présidente rappellera en début de séance ces règles.

En outre, la presse est autorisée à enregistrer ses représentants aux séances publiques du conseil. Ainsi, la prise de son et vue sont autorisées, sous réserve de ne pas troubler la tenue des débats.

Article 20 : Communication presse

Les réunions du conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un compte rendu dans la presse et être retransmises par tout moyen de communication audiovisuelle.

Un emplacement dans la salle du conseil est réservé aux représentants de la presse. Pour le reste, les dispositions du code général des collectivités territoriales s'appliquent.

CHAPITRE 4 : ORGANISATION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES INTERCOMMUNALES

Article 21 : Rôle

Le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté. Il peut également créer des commissions spéciales pour l'examen d'un ou plusieurs dossiers particuliers, auquel cas elles sont créées pour une durée déterminée. Les commissions thématiques sont créées par délibération du conseil communautaire en début de mandat, qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre. Il est également précisé que d'autres commissions pourront être mises en place ultérieurement si besoin. Les vice-présidents peuvent également constituer, selon leur souhait et après accord préalable de la présidente, des groupes de travail thématiques sur les sujets entrant dans leur délégation.

Article 22 : Composition (article L 5211-40-1 du CGCT)

Chaque commission comprend 2 membres maximum par commune, pris parmi les conseillers communautaires ou municipaux. Ces membres sont désignés par le maire selon la forme qu'il souhaite.

La Présidente, les Vice-Présidents et les Maires sont membres de droit de l'ensemble des commissions.

La loi « engagement et proximité » permet par ailleurs d'une part aux élus suppléant la présidente ou ayant délégation, n'en étant pas membres, d'assister à leurs séances, sans participer aux votes, et d'autre part à la présidente de désigner un élu au sein de son conseil communautaire pour suppléer un membre empêché de la commission.

Article 23 : Fonctionnement (articles L2121-22 et L 5211-1 du CGCT)

La Présidente de la communauté est la présidente de plein droit des commissions.

Le vice-président élu lors de la première réunion de la commission thématique est chargé par la suite de convoquer et de présider la commission. Il est le rapporteur auprès du bureau communautaire.

Le Directeur Général des Services peut participer à toutes les réunions. Les directeurs de pôles et les différents responsables de services peuvent participer à chaque réunion relevant de leur compétence. Leurs voix sont uniquement consultatives.

Sur proposition de la présidente ou de la vice-présidence en charge de la commission, une personne es-qualité pourra être associée à la réunion.

La convocation est adressée minimum 5 jours francs avant la tenue de la réunion à l'adresse électronique des membres de la commission.

La convocation précise l'ordre du jour de la réunion de la commission et, le cas échéant, est accompagnée de documents nécessaires.

Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Les compte-rendu de commission sont adressés à l'ensemble de leurs membres, ainsi qu'aux membres du bureau.

CHAPITRE 5 : FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Article 24 : Composition

Le conseil communautaire a élu une présidente, neuf vice-président(e)s, et cinq conseiller(e)s complémentaires formant le bureau de la communauté.

Conférence des Maires (article L 5211-11-3 du CGCT) :

Si le bureau ne comprend pas déjà l'ensemble des maires des communes membres, une conférence des maires devra être créée. Cette conférence, sous l'autorité de la présidente de la Communauté, se réunira sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative de la présidente ou, dans la limite de 4 réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Article 25 : Attributions

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire (article L. 5211-10 du CGCT).

Il a pour rôle d'assister la présidente afin de gérer les affaires courantes, d'enregistrer le travail des différentes commissions et de préparer les questions qui seront mises à l'ordre du jour des conseils communautaires. Il doit également suivre la stratégie de la communauté dans ses différents domaines de compétences.

Article 26 : Organisation des réunions

Le bureau se réunit de manière hebdomadaire, sauf indication contraire.

L'ordre du jour de la réunion est établi par la présidente en concertation avec le Directeur Général des Services.

Article 27 : Tenue des réunions

Les réunions du bureau ne sont pas publiques. Cependant elles peuvent être ouvertes au cas par cas à des responsables d'organismes extérieurs ou à des agents de la communauté de communes.

La présidente assure la présidence du bureau. Elle ouvre et clôture les réunions.

Toute réunion du bureau fait l'objet d'un compte rendu.

Article 28 : Présence des membres du bureau

Une Vice-présidente empêchée ou un Vice-président empêché pourra désigner un autre élu de sa commune pour le représenter au bureau. Cette personne désignée, dans un souci de continuité, devra être toujours la même personne durant le mandat.

CHAPITRE 6 : Dispositions diverses

Article 29 : Communication des documents administratifs

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication, au siège de la communauté et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil communautaire, des budgets et des comptes de la communauté, ainsi que des arrêtés communautaires conformément à la publication légale des actes.

Article 30 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (articles L 2121-33 et L 5211-1 du CGCT)

Le conseil communautaire procède à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus selon les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Article 31 : Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition de la Présidente ou d'un tiers des membres en exercice de la CCDSP.

Article 32 : Application du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est applicable dès son approbation en conseil communautaire. Il devra être adopté à chaque renouvellement de mandature dans les six mois qui suivent son installation.



3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026 - 83

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : DEBAT SUR L'ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit l'obligation, pour le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP), après chaque renouvellement général des conseils municipaux, d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. Cette disposition est désormais codifiée à l'article L. 5211-11-2.-I du code général des collectivités territoriales.

Au-delà du cadre juridique de fonctionnement des instances politiques intercommunales proposé par le code général des collectivités territoriales (conseil communautaire, bureau, commissions), le pacte de gouvernance constituerait un outil de contractualisation sur des engagements réciproques entre les communes et la Communauté de communes pour favoriser le dialogue intercommunal, l'expression des communes membres, et une prise de décision efficace et partagée.

Dans la volonté d'avancer et de construire ensemble, la Communauté de communes Drôme Sud Provence, en concertation avec ses communes membres, s'était déjà dotée de documents fondateurs : le projet de territoire, le schéma des Zones d'activité, le schéma des mobilités. Le pacte de gouvernance viendrait compléter les outils existants pour traduire une ambition et des valeurs communes, en proposant les principes de fonctionnement des instances, leur articulation, la clarification des relations entre communes et intercommunalité, les modalités d'information des élus et de prise de décision au service du projet de territoire. Le pacte peut également prévoir des instances de concertation ou les modalités d'articulation avec les instances de développement du territoire.

Tout comme son élaboration qui ne présente pas de caractère obligatoire, le contenu du pacte de gouvernance est apprécié librement par l'intercommunalité et les communes membres. C'est ainsi que le pacte peut prévoir, selon l'article 5211-11-2-I. du code général des collectivités territoriales :

« 1° Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 [Les décisions du conseil dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune] ;

2° Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;

3° Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

4° La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 [commissions thématiques] ;

5° La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;

6° Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;

7° Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;

8° Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ; » Le pacte de gouvernance peut aussi comporter directement ou en annexe les éléments suivants à titre d'exemple, sachant que cette liste n'est pas exhaustive :

- le projet de territoire,

- les principes / valeurs de la coopération intercommunale (solidarité, subsidiarité / proximité, coopération, efficacité...),
- la gouvernance retenue avec la présentation des instances définies par le code général des collectivités territoriales et des instances complémentaires de consultation / concertation, ainsi que la définition de leur composition et rôle (conseil communautaire, conférence des maires, bureau, réunion des vice-présidents, ateliers communautaires, commissions thématiques, conseil de développement mutualisé),
- les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques communautaires,
- les modalités d'exercice des compétences et leur territorialisation éventuelle,
- les mutualisations (le schéma de mutualisation est devenu facultatif depuis la loi « engagement et proximité ») et la contractualisation (programmation pluriannuelle des investissements, fonds d'investissement local),
- les relations financières et fiscales « le pacte financier et fiscal » au service de la solidarité et du développement du projet communautaire. Le pacte de gouvernance représente un outil de gouvernance au service du projet de territoire élaboré pour la durée du mandat et il peut être modifié en cours de mandat selon les mêmes modalités que pour son élaboration.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- **SE PRONONCER** favorablement sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la durée du mandat 2026-2032,
- **PRÉCISER** que cette mission sera confiée à la commission mutualisation et richesses humaines. La proposition sera transmise pour avis aux conseils municipaux des communes membres avant d'être adopté en conseil communautaire,
- **PRENDRE** acte de son adoption dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,
- **NOTER** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif compétent à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la durée du mandat 2026-2032,
- **PRÉCISE** que cette mission sera confiée à la commission mutualisation et richesses humaines. La proposition sera transmise pour avis aux conseils municipaux des communes membres avant d'être adopté en conseil communautaire,
- **PRENDRA** acte de son adoption dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,
- **NOTE** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif compétent à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

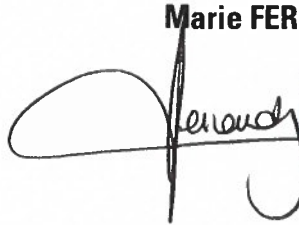
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
ALAIN GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-84

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu l'article L16121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 Avril 2026 adoptant le Budget Général 2026,

Vu l'avis favorable du bureau du 10 juin 2026,

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses (opérations réelles)		Recettes (opérations réelles)	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
657361(65) – Subv. Fonct CL de rattachement	- 330 360,00	73215 (73) : Reversement conventionnels de fiscalité	-330 360,00
65736211 (65) – Subv BA/régie adm	+ 12 860,00	73215 (73) : Reversement conventionnels de fiscalité	- 215 744,00
673 (67) – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 15 000,00		
65888 (65) – Autres	- 243 604,00		
Total dépenses :	-546 104,00	Total recettes :	-546 104,00

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses (opérations réelles)		Recettes (opérations réelles)	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
657361(65) – Subv. Fonct CL de rattachement	- 330 360,00	73215 (73) : Reversement conventionnels de fiscalité	-330 360,00
65736211 (65) – Subv BA/régie adm	+ 12 860,00	73215 (73) : Reversement conventionnels de fiscalité	- 215 744,00
673 (67) – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 15 000,00		
65888 (65) – Autres	- 243 604,00		
Total dépenses :	-546 104,00	Total recettes :	-546 104,00

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU

La Présidente,
Marie FERNANDEZ

**Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP : Communauté
de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004290100062

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	5
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	6
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	7

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	8
B1 - Présentation des AP votées	9
B2 - Présentation des AE votées	10
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	11
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	14
D1 - Balance générale - Dépenses	16
D2 - Balance générale - Recettes	18

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	20
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	24
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	66
A1.908 - Fonction 8 - Transports	69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	73
A2.01 - Opérations non ventilables	75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	82
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	83
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	84
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	87
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	90
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	93
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	94
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	95
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	98
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	100
A2.938 - Fonction 8 - Transports	103

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	112
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	114

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
B3.1 - Etat des provisions constituées	123
B3.2 - Etalement des provisions	124
B4 - Etat des charges transférées	125
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	126
B6 - Prêts	127
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	128
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	129
B7.3 - Etat des emprunts garantis	130
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	131
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	132
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	133
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	134
B7.8 - Autres engagements donnés	135
B7.9 - Autres engagements reçus	136
B8 - Subventions versées	139
B9 - Etat du personnel	140
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	141
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	142
B11.2 - Liste des établissements publics créés	143
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	145
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	148
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	149
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	152
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	153
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	157
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	158
D3 - Décisions en matière de taux	159
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	159
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	159
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	159
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	159
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	159

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	9 406 304,72	11 805 859,15	5 330 450,11	A1 7 730 004,54
Investissement	3 017 830,32	2 822 137,17	(2) -209 901,21	A2 -405 594,36
Fonctionnement	6 388 474,40	8 983 721,98	(3) 5 540 351,32	A3 8 135 598,90

RESTES A REALISER N-1

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 1 894 977,82	III + IV 0,00	B1 -1 894 977,82
Investissement	I 1 894 977,82	III 0,00	B2 -1 894 977,82
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)

TOTAL	A1 + B1	5 835 026,72
Investissement	A2 + B2	-2 300 572,18
Fonctionnement	A3 + B3	8 135 598,90

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 894 977,82
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	61 677,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	410 518,92
21	Immobilisations corporelles (3)	1 422 781,90
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****B****A**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-546 104,00	-546 104,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		-546 104,00	-546 104,00
TOTAL DU BUDGET (5)		-546 104,00	-546 104,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	679 200,20	0,00	0,00	0,00	679 200,20
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	1 561 360,00	0,00	0,00	0,00	1 561 360,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	5 642 298,85	0,00	0,00	0,00	5 642 298,85
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 012 859,05	0,00	0,00	0,00	8 012 859,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	241 894,23	0,00	0,00	0,00	241 894,23
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		241 894,23	0,00	0,00	0,00	241 894,23
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 254 753,28	0,00	0,00	0,00	8 254 753,28

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	642 837,00		0,00	0,00	642 837,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		642 837,00		0,00	0,00	642 837,00

TOTAL	8 897 590,28	0,00	0,00	0,00	8 897 590,28
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	405 594,36
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 303 184,64
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 600,00	0,00	0,00	0,00	24 600,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 300 572,18	0,00	0,00	0,00	2 300 572,18
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 340 172,18	0,00	0,00	0,00	2 340 172,18
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 440 172,18	0,00	0,00	0,00	2 440 172,18

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	6 000 000,00		0,00	0,00	6 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	863 012,46		0,00	0,00	863 012,46
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 863 012,46		0,00	0,00	6 863 012,46

TOTAL	9 303 184,64	0,00	0,00	0,00	9 303 184,64
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 303 184,64
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

6 220 175,46

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 355 705,00	0,00	0,00	0,00	1 355 705,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 987 000,00	0,00	0,00	0,00	1 987 000,00
014	Atténuations de produits	939 855,00	0,00	0,00	0,00	939 855,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 360 372,39	0,00	-561 104,00	-561 104,00	3 799 268,39
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 642 932,39	0,00	-561 104,00	-561 104,00	8 081 828,39
66	Charges financières	14 387,87	0,00	0,00	0,00	14 387,87
67	Charges spécifiques (4)	13 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	28 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	7 600,00		0,00	0,00	7 600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 677 920,26	0,00	-546 104,00	-546 104,00	8 131 816,26

023	Virement à la section d'investissement (5)	6 000 000,00		0,00	0,00	6 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	863 012,46		0,00	0,00	863 012,46
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 863 012,46		0,00	0,00	6 863 012,46

TOTAL	15 540 932,72	0,00	-546 104,00	-546 104,00	14 994 828,72
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 994 828,72
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	881 300,00	0,00	0,00	0,00	881 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	715 104,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	169 000,00
731	Fiscalité locale	5 967 930,00	0,00	0,00	0,00	5 967 930,00
74	Dotations et participations (4)	1 444 075,00	0,00	0,00	0,00	1 444 075,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	20 780,00	0,00	0,00	0,00	20 780,00
Total des recettes de gestion courante		9 054 189,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	8 508 085,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 840,00	0,00	0,00	0,00	1 840,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	7 040,00		0,00	0,00	7 040,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 063 069,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	8 516 965,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	642 837,00		0,00	0,00	642 837,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		642 837,00		0,00	0,00	642 837,00

TOTAL	9 705 906,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	9 159 802,00
--------------	---------------------	-------------	--------------------	--------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	5 835 026,72
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 994 828,72
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	6 220 175,46	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-561 104,00	0,00	-561 104,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-546 104,00	0,00	-546 104,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**-546 104,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	-546 104,00		-546 104,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-546 104,00
---	-------------

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		8 897 590,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	679 200,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 561 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 642 298,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 012 859,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	241 894,23	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		241 894,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 254 753,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	642 837,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		642 837,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)**0,00**

							Envoyé en préfecture le 03/07/2026					
							Reçu en préfecture le 03/07/2026					
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Publié le	Pour information, dépenses gérées hors AP				
							ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF					
I												
II												
III = I + II												
Total des dépenses d'investissement cumulées							0,00					

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		7 002 612,46	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		39 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		139 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	863 012,46		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 863 012,46		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
--	------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE****A1**

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		8 897 590,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	679 200,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	672 389,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 811,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 561 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204123	Subv.Régions : Projet infrastructure	225 980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	83 949,69	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 047 589,23	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	178 841,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 642 298,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	475 940,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	606 973,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	140 940,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	224 548,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	590 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	116 994,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21712	Terrains de voirie (mise à dispo)	689 204,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	97 305,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	27 690,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 508,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	1 884,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 368 309,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	130 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 012 859,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	241 894,23	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	241 894,23	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		241 894,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 254 753,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	642 837,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	642 837,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	4 810,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
198	Neutralisation des amortissements	638 027,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		642 837,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement								
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026	
III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D’INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D’EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026	
III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		7 002 612,46	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	24 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		39 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		139 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	863 012,46		0,00	0,00	0,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	3 910,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5 656,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	104 019,00		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	134 859,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II		
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	183 590,00		0,00	0,00			0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	212 700,00		0,00	0,00			0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	166,00		0,00	0,00			0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 984,20		0,00	0,00			0,00
281351	Bâtiments publics	57 336,00		0,00	0,00			0,00
28138	Autres constructions	20 582,00		0,00	0,00			0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	1 006,00		0,00	0,00			0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	32 212,84		0,00	0,00			0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	3 313,00		0,00	0,00			0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	240,00		0,00	0,00			0,00
281828	Autres matériels de transport	34 802,00		0,00	0,00			0,00
281838	Autre matériel informatique	27 654,03		0,00	0,00			0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 413,79		0,00	0,00			0,00
28185	Matériel de téléphonie	863,60		0,00	0,00			0,00
28188	Autres immo. corporelles	19 705,00		0,00	0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		6 863 012,46		0,00	0,00			0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026
ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		15 540 932,72	0,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00
011	Charges à caractère général (4)	1 355 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 987 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	939 855,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 360 372,39	0,00	0,00	-561 104,00	-561 104,00	0,00	-561 104,00	-561 104,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 642 932,39	0,00	0,00	-561 104,00	-561 104,00	0,00	-561 104,00	-561 104,00
66	Charges financières	14 387,87	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	7 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		34 987,87	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		8 677 920,26	0,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00
023	Virement à la section d'investissement	6 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	863 012,46			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 863 012,46			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****-546 104,00**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 705 906,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
013	Atténuations de charges (3)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	881 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	715 104,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
731	Fiscalité locale	5 967 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 444 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		9 054 189,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	7 040,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 063 069,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	642 837,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		642 837,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****-546 104,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE****B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 540 932,72	0,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00
011	Charges à caractère général (5)	1 355 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	930,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	68 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 830,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	368 476,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	53 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	16 436,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	30 585,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	54 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 960,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	62 664,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	26 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	33 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	89 015,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	56 170,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	26 220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 572,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	13 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	32 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	6 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	15 290,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 235,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	3 970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 567,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	241 244,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	35 691,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 987 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	51 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	600 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	10 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	220 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	240 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	220 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	57 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	6 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	939 855,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	32 941,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739178	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7498	Autres revers./dotations, participations	406 914,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	4 360 372,39	0,00	0,00	-561 104,00	-561 104,00	0,00	-561 104,00	-561 104,00
65311	Indemnités de fonction	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	55 499,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	330 360,00	0,00		-330 360,00	-330 360,00	0,00	-330 360,00	-330 360,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	1 474 440,00	0,00		12 860,00	12 860,00	0,00	12 860,00	12 860,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	106 292,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	741 875,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	31 084,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 418 571,59	0,00		-243 604,00	-243 604,00	0,00	-243 604,00	-243 604,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 642 932,39	0,00	0,00	-561 104,00	-561 104,00	0,00	-561 104,00	-561 104,00
66	Charges financières	14 387,87	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 797,49	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 409,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	7 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		34 987,87	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		8 677 920,26	0,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00
023	Virement à la section d'investissement	6 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	863 012,46			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	863 012,46			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 863 012,46			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 409,62

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF



III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE****B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 705 906,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
013	Atténuations de charges (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	881 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	686 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	157 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	715 104,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
73215	Reversements conventionnels de fiscalité	546 104,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 967 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	5 570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	12 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	385 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 444 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	165 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	22 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	507 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	20 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté par l'assemblée	Total
			I		II	III = I + II
752	Revenus des immeubles	5 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		9 054 189,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	7 040,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	7 040,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 063 069,00	0,00	-546 104,00	-546 104,00	-546 104,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	642 837,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	638 027,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	4 810,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		642 837,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	8 254 753,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	241 894,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	679 200,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 561 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 642 298,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 440 172,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 325 172,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		8 254 753,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		241 894,23
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		679 200,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 561 360,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		5 642 298,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		130 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 440 172,18
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 325 172,18
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		8 254 753,28	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	241 894,23	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	672 389,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 561 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	6 811,20	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	1 382 913,08	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	365 489,66	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	706 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	689 204,64	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 497 697,47	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 440 172,18	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	24 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	2 300 572,18	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 254 753,28
164	Emprunts auprès des ét s financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 894,23
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 389,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 561 360,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 811,20
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 382 913,08
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 489,66
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706 994,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689 204,64
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 497 697,47
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 440 172,18
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 600,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300 572,18
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								IV
								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51						
			Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	8 131 816,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 355 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 987 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	939 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 799 268,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	14 387,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	8 516 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	881 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	5 967 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 444 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	20 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	7 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 131 816,26
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 355 705,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 987 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		939 855,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 799 268,39
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14 387,87
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 516 965,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		881 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		169 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 967 930,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 444 075,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 780,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 840,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 040,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		8 131 816,26	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	105 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	368 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	69 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	158 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	31 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	33 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	172 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	59 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	17 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	330 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 347 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	555 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	188 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	55 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 346 467,76	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 206 051,63	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	14 387,87	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

SLO

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	532 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	406 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 516 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	881 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 967 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Fraction de TVA	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	196 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	507 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	5 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	7 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	03 Conseils						
			032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult.,éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils					Publié le ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 131 816,26
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 810,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 476,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 436,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 709,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 350,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 405,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 772,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 790,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 707,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 300,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 250,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 499,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346 467,76
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 206 051,63
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 387,87

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	532 941,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 914,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 516 965,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 300,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 967 930,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 000,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 875,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 780,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 840,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 040,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51						
			Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieiment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 687 800,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 687 800,00									
2- FIBRE OPTIQUE	Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	09/11/2016		25/05/2017	3 261 000,00	F		1,034	1,034	EUR	A	P	N	A-1
4- n°1127623	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	30/01/2019		01/08/2019	426 800,00	F		1,480	1,480	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					3 687 800,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 413 813,42					241 894,23	15 797,49	0,00	6 229,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 413 813,42					241 894,23	15 797,49	0,00	6 229,45
2- FIBRE OPTIQUE	N	0,00	A-1	1 125 723,42	5,98	F		1,034	220 554,23	11 594,95	0,00	5 568,05
4- n°1127623	N	0,00	A-1	288 090,00	13,58	F		1,480	21 340,00	4 202,54	0,00	661,40
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 413 813,42					241 894,23	15 797,49	0,00	6 229,45

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 413 813,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****B2****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

de l'exercice

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

SOLDE

SLO

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	Montant des provisions constituées au 01/01/N E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****IV
B4****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****B5****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****B6****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.1****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	257 691,72
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	257 691,72
Recettes réelles de fonctionnement	II	-546 104,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	-47,19

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.5****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

S²LO

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.8****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026



Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 - 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 - 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 - 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****B11.1****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES****B11.2****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-405 594,36	0,00	0,00	-405 594,36
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 894 977,82	0,00	0,00	-1 894 977,82
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 300 572,18	0,00	0,00	-2 300 572,18

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	2 300 572,18	0,00	0,00	2 300 572,18
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 300 572,18	0,00	0,00	-2 300 572,18
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	246 704,23	0,00	0,00	246 704,23
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	6 902 612,46	0,00	0,00	6 902 612,46
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 655 908,23	0,00	0,00	6 655 908,23

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 246 704,23	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		241 894,23	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	241 894,23	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 810,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 810,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 6 902 612,46	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		39 600,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	24 600,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2748	Autres prêts	15 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		6 863 012,46	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	3 910,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5 656,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	104 019,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	134 859,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	183 590,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	212 700,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	166,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 984,20	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	57 336,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	20 582,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	1 006,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	32 212,84	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	3 313,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	240,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	34 802,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	27 654,03	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 413,79	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	Vote (2)
28185	Matériel de téléphonie	863,60	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	19 705,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000 000,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****D1****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET****D2.1****VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
----------------	--	----------	------------------------	--	------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
---	-------------

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat financier	0,00
--------------------	------

RESULTAT COURANT (5)	0,00
-----------------------------	-------------

Résultat spécifique	0,00
---------------------	------

RESULTAT NET (6)	0,00
-------------------------	-------------

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****D4.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF

S²LO

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	IV D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	IV D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 026-200042901-20260624-DEL202684-BF



Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - Principal - DM - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

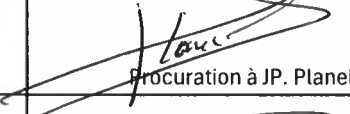
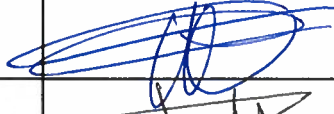
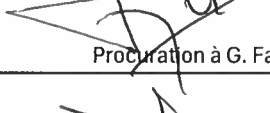
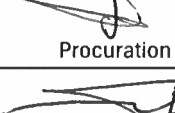
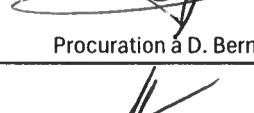
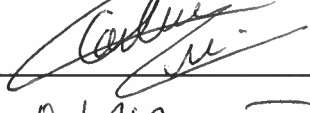
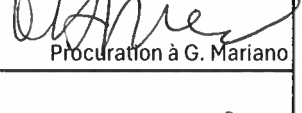
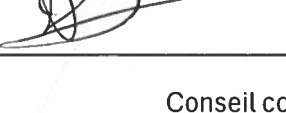
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

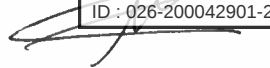
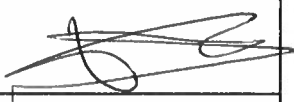
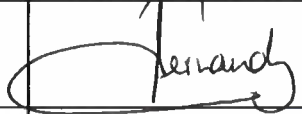
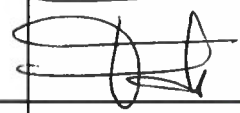
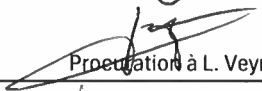
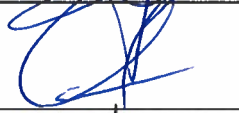
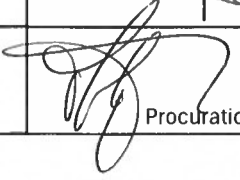
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

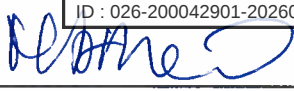
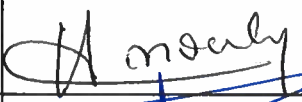
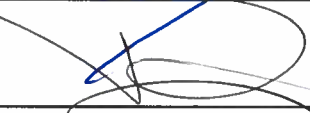
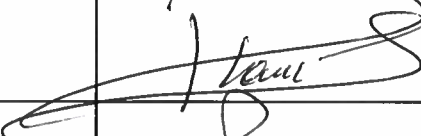
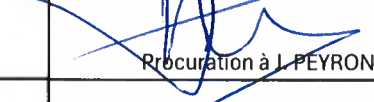
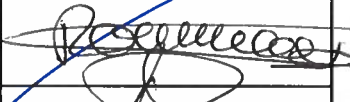
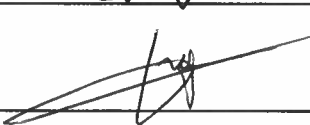
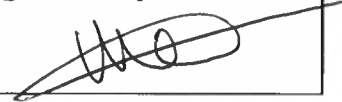
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures des délégués présents
 Pour copie conforme

	NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
1	ALLIEZ-EYGUESIER	Véronique	MALATAVERNE	
2	ANDRUEJOL	Christian	GARDE ADHEMAR	 Procurator à M. Herbert
3	AVIAS	Jean-Michel	BOUCHET	
4	BARAKEL	Sandrine	PIERRELATTE	 Procurator à JP. Planet
5	BERNARD	Daniel	SP3C	
6	BONALDI	Elisa	SP3C	
7	CARIAS	Jean-Marc	PIERRELATTE	
8	CATELINOIS	Jean-Michel	SP3C	 Procurator à G. Fayolle
9	CLEMENT	Nathalie	PIERRELATTE	 Procurator à F. Leone
10	CORSINI	Isabelle	SP3C	 Procurator à D. Bernard
11	COULLOMB	Fabien	ROCHEGUDE	
12	COULOUVRAT	Michel	SOLERIEUX	
13	CROS	Véronique	PIERRELATTE	 Procurator à G. Mariano
14	DEMERSON	Carole	DONZERE	 Procurator à G. Jarry
15	DURAND	Christian	PIERRELATTE	
16	DURAND-ESPIC	David	MALATAVERNE	

17	DURRIS	Florence	PIERRELATTE	
18	DUTFOY DE MONT DE BENQUE	Thibaut	DONZERE	
19	ESCOFFIER	Patrice	BAUME DE TRANSIT	
20	FAUVERGE	René	CLANSAYES	
21	FAYOLLE	Guy	SP3C	
22	FERNANDEZ	Marie	DONZERE	
23	FISSIER	Peggy	PIERRELATTE	
24	FOROT	Christine	SAINT RESTITUT	
25	FROMENT	Adrien	MALATAVERNE	
26	GALLU	Alain	PIERRELATTE	
27	GUICHARDAZ	Adrien	DONZERE	 Procuration à L. Veyrier
28	HAZARD	Kristina	SP3C	 Procuration à F. Jost
29	HERBERT	Maria	GARDE ADHEMAR	
30	JANUEL	Guy	SAINT RESTITUT	
31	JOST	Frédéric	SP3C	
32	LACOTTE	Bernard	SP3C	
33	LEONE	Frédéric	PIERRELATTE	
34	MANZANEDA	Franck	PIERRELATTE	 Procuration à A. Gallu

35	MARIANO	Giovani	PIERRELATTE	
36	MARTIN	Béatrice	PIERRELATTE	 Procuration à JM Carias
37	MEDINA	Hervé	SUZE LA ROUSSE	
38	MESNARD	Karine	DONZERE	
39	MIGLIORI	Catherine	BOUCHET	
40	MOULY	Hélène	GRANGES GONTARDES	
41	PEYRON	Jacques	TULETTE	
42	PICARD	Patricia	SUZE LA ROUSSE	
43	PLANEL	Jean-Pierre	PIERRELATTE	
44	POIGNET	Richard	PIERRELATTE	
45	RIVIERE	Mélanie	TULETTE	 Procuration à J. PEYRON
46	ROUMIEUX	Béatrice	SP3C	
47	ROZIER	Annie	ROCHEGUDE	
48	SOJKA	Patricia	PIERRELATTE	 Procuration à R. Pognet
49	SOUBEYRAS	Sophie	PIERRELATTE	 Procuration à P. Fissier
50	VEYRIER	Lucas	DONZERE	
51	YAHIAOUI	Malika	DONZERE	

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-85

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu l'article L16121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 Avril 2026 adoptant le budget annexe Déchets Ménagers 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 juin 2026,

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses (opérations réelles)		Recettes (opérations réelles)	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
		73133 (73) : TEOM et assimilés	+ 317 500,00
		757361 (75) : Subv fonct CL de rattachement	- 317 500,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

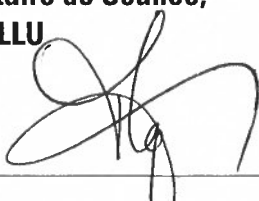
FONCTIONNEMENT			
Dépenses (opérations réelles)		Recettes (opérations réelles)	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
		73133 (73) : TEOM et assimilés	+ 317 500,00
		757361 (75) : Subv fonct CL de rattachement	- 317 500,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

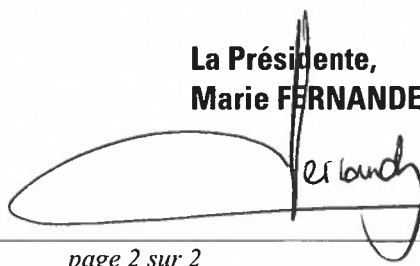
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU



La Présidente,
Marie FERNANDEZ



**CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers : Communauté de
Communes Drôme Sud Provence- CCDSP (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Communauté de Communes Drôme Sud Provence-
CCDSP (2)

Numéro SIRET : 20004290100039

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	5
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	6
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	7

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	8
B1 - Présentation des AP votées	9
B2 - Présentation des AE votées	10
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	11
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	14
D1 - Balance générale - Dépenses	16
D2 - Balance générale - Recettes	18

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	20
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	24
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	101

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	105
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	106
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	110
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	112

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	116
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	117
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	118
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	120
B3.1 - Etat des provisions constituées	121
B3.2 - Etalement des provisions	122
B4 - Etat des charges transférées	123
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	124
B6 - Prêts	125
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	126
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	127
B7.3 - Etat des emprunts garantis	128
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	129
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	130
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	131
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	132
B7.8 - Autres engagements donnés	133
B7.9 - Autres engagements reçus	134
B8 - Subventions versées	137
B9 - Etat du personnel	138
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	139
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	140
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	141
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	143
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	144
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	146
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	147
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	148
D3 - Décisions en matière de taux	150
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	151
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	153
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	155
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	156
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	157

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS****C1**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	9 338 374,25	9 336 129,98	1 010 870,75	A1 1 008 626,48
Investissement	960 823,16	1 096 319,88	(2) 511 071,59	A2 646 568,31
Fonctionnement	8 377 551,09	8 239 810,10	(3) 499 799,16	A3 362 058,17

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 135 351,12	III + IV 0,00	B1	-135 351,12
Investissement	I 135 351,12	III 0,00	B2	-135 351,12
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	873 275,36
Investissement	A2 + B2	511 217,19
Fonctionnement	A3 + B3	362 058,17

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 135 351,12
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	3 828,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	131 523,12
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	73 828,00	0,00	0,00	0,00	73 828,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	978 613,12	0,00	0,00	0,00	978 613,12
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 052 441,12	0,00	0,00	0,00	1 052 441,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 052 441,12	0,00	0,00	0,00	1 052 441,12

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	173 860,09		0,00	0,00	173 860,09
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		173 860,09		0,00	0,00	173 860,09

TOTAL	1 226 301,21	0,00	0,00	0,00	1 226 301,21
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 226 301,21
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	178 841,08	0,00	0,00	0,00	178 841,08
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		178 841,08	0,00	0,00	0,00	178 841,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	69 498,00	0,00	0,00	0,00	69 498,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		69 498,00	0,00	0,00	0,00	69 498,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		248 339,08	0,00	0,00	0,00	248 339,08

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	331 393,82		0,00	0,00	331 393,82
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		331 393,82		0,00	0,00	331 393,82

TOTAL	579 732,90	0,00	0,00	0,00	579 732,90
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	646 568,31
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 226 301,21
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

157 533,73

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	3 591 655,00	0,00	0,00	0,00	3 591 655,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	550 500,00	0,00	0,00	0,00	550 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 584 110,00	0,00	0,00	0,00	4 584 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 726 265,00	0,00	0,00	0,00	8 726 265,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	100,00		0,00	0,00	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 726 465,00	0,00	0,00	0,00	8 726 465,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	331 393,82		0,00	0,00	331 393,82
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		331 393,82		0,00	0,00	331 393,82

TOTAL	9 057 858,82	0,00	0,00	0,00	9 057 858,82
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 057 858,82
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	684 189,56	0,00	0,00	0,00	684 189,56
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 800 000,00	0,00	317 500,00	317 500,00	6 117 500,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 037 710,00	0,00	-317 500,00	-317 500,00	1 720 210,00
Total des recettes de gestion courante		8 521 899,56	0,00	0,00	0,00	8 521 899,56
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	41,00		0,00	0,00	41,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 521 940,56	0,00	0,00	0,00	8 521 940,56

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	173 860,09		0,00	0,00	173 860,09
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		173 860,09		0,00	0,00	173 860,09

TOTAL	8 695 800,65	0,00	0,00	0,00	8 695 800,65
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	362 058,17
-------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 057 858,82
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	157 533,73	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**0,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	317 500,00		317 500,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	-317 500,00	0,00	-317 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 226 301,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	73 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	978 613,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 052 441,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 052 441,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	173 860,09			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		173 860,09			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)									0,00

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		579 732,90	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	178 841,08	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		178 841,08	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	69 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le  TOTAL
(RAR N-1 + Vote)
ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		69 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		248 339,08	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	331 393,82		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		331 393,82		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 226 301,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	73 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	73 828,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	978 613,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	69 252,06	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	752 360,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	151 700,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 052 441,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 052 441,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	173 860,09			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	173 860,09			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	1 886,09			0,00	0,00		0,00	0,00
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	9 333,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	77 202,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	85 439,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		173 860,09			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

III – VOTE DU BUDGET							
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							
A2.1							

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026		Envoyé en préfecture le 03/07/2026 Reçu en préfecture le 03/07/2026 Publié le  ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF
III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026		Envoyé en préfecture le 03/07/2026 Reçu en préfecture le 03/07/2026 Publié le  ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF
III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		579 732,90	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	178 841,08	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	178 841,08	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		178 841,08	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	69 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	69 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		69 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		248 339,08	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	331 393,82		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 375,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	462,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	4 417,45		0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	589,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	95 402,07		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	172 255,80		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF		III = I + II
281735	Installations générales (m. à dispo)	20 052,00		0,00	0,00			0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	432,00		0,00	0,00			0,00
281828	Autres matériels de transport	8 037,00		0,00	0,00			0,00
281838	Autre matériel informatique	2 301,96		0,00	0,00			0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	280,25		0,00	0,00			0,00
28185	Matériel de téléphonie	2 184,96		0,00	0,00			0,00
28188	Autres immo. corporelles	6 604,33		0,00	0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		331 393,82		0,00	0,00			0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		9 057 858,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	3 591 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	550 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 584 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 726 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 726 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	331 393,82			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		331 393,82			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

0,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 695 800,65	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	684 189,56	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 800 000,00	0,00	317 500,00	317 500,00	317 500,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 037 710,00	0,00	-317 500,00	-317 500,00	-317 500,00
Total des recettes de gestion des services		8 521 899,56	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	41,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		41,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 521 940,56	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	173 860,09		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		173 860,09		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 057 858,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	3 591 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	10 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 240 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	9 280,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	71 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	37 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	45,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6262	Frais de télécommunications	14 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	5 310,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	550 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	550 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	4 584 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	3 880 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	178 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	525 010,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 726 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	100,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

Pour

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 726 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	331 393,82			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	331 393,82			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		331 393,82			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 695 800,65	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	684 189,56	0,00	0,00	0,00	0,00
7013	Ventes de produits résiduels	999,56	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	5 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	667 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 800 000,00	0,00	317 500,00	317 500,00	317 500,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	5 800 000,00	0,00	317 500,00	317 500,00	317 500,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 037 710,00	0,00	-317 500,00	-317 500,00	-317 500,00
757361	Subv.Fonct. CL de rattachement	1 804 800,00	0,00	-317 500,00	-317 500,00	-317 500,00
75888	Autres	232 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		8 521 899,56	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	41,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	41,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 521 940,56	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	173 860,09		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	173 860,09		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		173 860,09		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

S²LO

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	1 052 441,12	0,00		1 052 441,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	73 828,00	0,00		73 828,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	978 613,12	0,00		978 613,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	248 339,08	0,00		248 339,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	69 498,00	0,00		69 498,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	178 841,08	0,00		178 841,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								
								IV
								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								
								IV
								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211	4212	4213	4214	4221	4222
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil
			4228	Autres actions pour la petite enfance				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d’animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 052 441,12	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	73 828,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	821 612,32	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	151 700,80	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	248 339,08	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	69 498,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	178 841,08	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 052 441,12
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 828,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	821 612,32
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 700,80
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 339,08
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 498,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 841,08

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								IV
								A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	8 726 465,00	0,00		8 726 465,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	3 591 655,00	0,00		3 591 655,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	550 500,00	0,00		550 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 584 110,00	0,00		4 584 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00		100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00		100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	8 521 940,56	0,00		8 521 940,56
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	684 189,56	0,00		684 189,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	6 117 500,00	0,00		6 117 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 720 210,00	0,00		1 720 210,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	41,00	0,00		41,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341	0342	0345		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.931****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieiment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	8 726 465,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	96 920,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240 800,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 880,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	134 900,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	550 500,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 745,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	15 010,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 058 500,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	525 310,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	8 521 940,56	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	999,56	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	677 640,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	6 117 500,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487 300,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 726,00 465,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 920,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 880,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 745,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 010,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 058,00 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 310,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 521,00 940,56
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999,56
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677 640,00

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	infrastructures transports		CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 117 500,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487 300,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 910,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

					Envoyé en préfecture le 03/07/2026 Reçu en préfecture le 03/07/2026 Publié le  ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF	
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF



Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****B5****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (6) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

S²LO

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF



Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026



Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 - 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 - 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 - 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****B11.1****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

S²LO

Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****B11.3****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	646 568,31	0,00	0,00	646 568,31
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-135 351,12	0,00	0,00	-135 351,12
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	511 217,19	0,00	0,00	511 217,19

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	511 217,19	0,00	0,00	511 217,19
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	511 217,19	0,00	0,00	511 217,19

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	173 860,09	0,00	0,00	173 860,09
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	400 891,82	0,00	0,00	400 891,82
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	227 031,73	0,00	0,00	227 031,73

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés
(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 173 860,09	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		173 860,09	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	173 860,09	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 400 891,82	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		69 498,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	69 498,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		331 393,82	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 375,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	462,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	4 417,45	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	589,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	95 402,07	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	172 255,80	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	20 052,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	432,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	8 037,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	2 301,96	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	280,25	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	2 184,96	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	6 604,33	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****D1****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET****D2.1****VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
----------------	--	----------	------------------------	--	------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
---	-------------

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat financier	0,00
--------------------	------

RESULTAT COURANT (5)	0,00
-----------------------------	-------------

Résultat spécifique	0,00
---------------------	------

RESULTAT NET (6)	0,00
-------------------------	-------------

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****D4.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF

S²LO

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	IV D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	IV D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 026-200042901-20260624-DEL202685-BF



Communauté de Communes Drôme Sud Provence- CCDSP - DM 1 - CC Drôme Sud Provence- BA déchets ménagers - DM - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

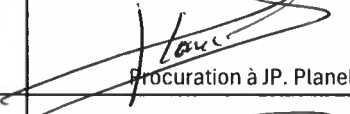
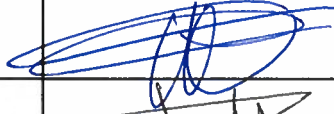
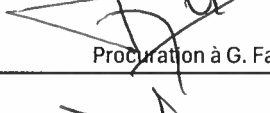
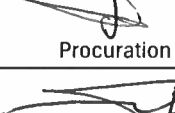
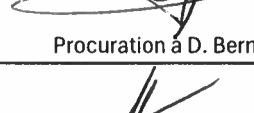
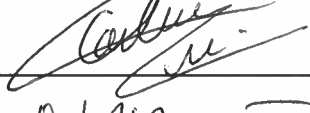
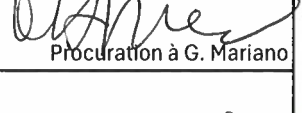
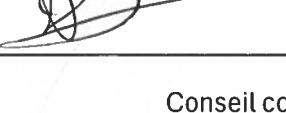
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

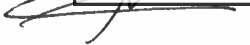
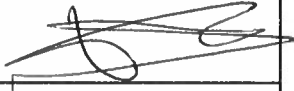
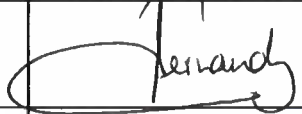
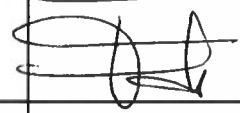
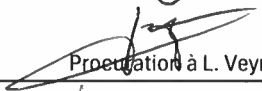
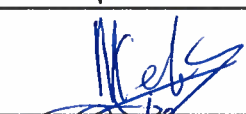
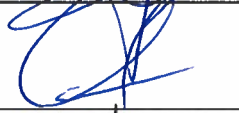
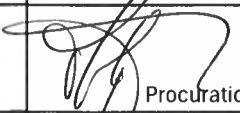
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

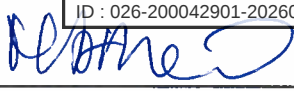
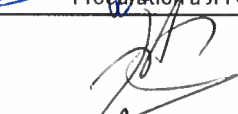
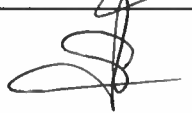
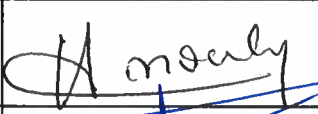
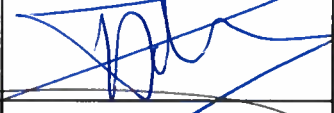
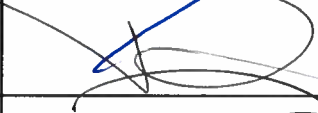
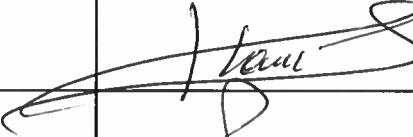
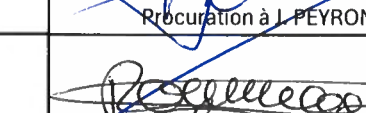
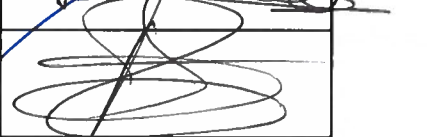
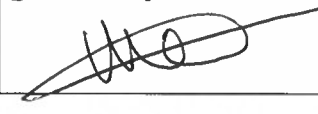
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures des délégués présents
 Pour copie conforme

	NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE
1	ALLIEZ-EYGUESIER	Véronique	MALATAVERNE	
2	ANDRUEJOL	Christian	GARDE ADHEMAR	 Procurator à M. Herbert
3	AVIAS	Jean-Michel	BOUCHET	
4	BARAKEL	Sandrine	PIERRELATTE	 Procurator à JP. Planet
5	BERNARD	Daniel	SP3C	
6	BONALDI	Elisa	SP3C	
7	CARIAS	Jean-Marc	PIERRELATTE	
8	CATELINOIS	Jean-Michel	SP3C	 Procurator à G. Fayolle
9	CLEMENT	Nathalie	PIERRELATTE	 Procurator à F. Leone
10	CORSINI	Isabelle	SP3C	 Procurator à D. Bernard
11	COULLOMB	Fabien	ROCHEGUDE	
12	COULOUVRAT	Michel	SOLERIEUX	
13	CROS	Véronique	PIERRELATTE	 Procurator à G. Mariano
14	DEMERSON	Carole	DONZERE	 Procurator à G. Jarry
15	DURAND	Christian	PIERRELATTE	
16	DURAND-ESPIC	David	MALATAVERNE	

17	DURRIS	Florence	PIERRELATTE	
18	DUTFOY DE MONT DE BENQUE	Thibaut	DONZERE	
19	ESCOFFIER	Patrice	BAUME DE TRANSIT	
20	FAUVERGE	René	CLANSAYES	
21	FAYOLLE	Guy	SP3C	
22	FERNANDEZ	Marie	DONZERE	
23	FISSIER	Peggy	PIERRELATTE	
24	FOROT	Christine	SAINT RESTITUT	
25	FROMENT	Adrien	MALATAVERNE	
26	GALLU	Alain	PIERRELATTE	
27	GUICHARDAZ	Adrien	DONZERE	 Procuration à L. Veyrier
28	HAZARD	Kristina	SP3C	 Procuration à F. Jost
29	HERBERT	Maria	GARDE ADHEMAR	
30	JANUEL	Guy	SAINT RESTITUT	
31	JOST	Frédéric	SP3C	
32	LACOTTE	Bernard	SP3C	
33	LEONE	Frédéric	PIERRELATTE	
34	MANZANEDA	Franck	PIERRELATTE	 Procuration à A. Gallu

35	MARIANO	Giovani	PIERRELATTE	
36	MARTIN	Béatrice	PIERRELATTE	 Procuration à JM Carias
37	MEDINA	Hervé	SUZE LA ROUSSE	
38	MESNARD	Karine	DONZERE	
39	MIGLIORI	Catherine	BOUCHET	
40	MOULY	Hélène	GRANGES GONTARDES	
41	PEYRON	Jacques	TULETTE	
42	PICARD	Patricia	SUZE LA ROUSSE	
43	PLANEL	Jean-Pierre	PIERRELATTE	
44	POIGNET	Richard	PIERRELATTE	
45	RIVIERE	Mélanie	TULETTE	 Procuration à J. PEYRON
46	ROUMIEUX	Béatrice	SP3C	
47	ROZIER	Annie	ROCHEGUDE	
48	SOJKA	Patricia	PIERRELATTE	 Procuration à R. Pognet
49	SOUBEYRAS	Sophie	PIERRELATTE	 Procuration à P. Fissier
50	VEYRIER	Lucas	DONZERE	
51	YAHIAOUI	Malika	DONZERE	

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit,
La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelette, Rochebude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-86

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : DOTATION FORFAITAIRE - REVERSEMENT DE LA PART CPS AUX COMMUNES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51

Délégués présents : 38

Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD

Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Monsieur le Vice-Président rappelle que la « compensation de la part salaires » (CPS) est une composante de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI, destinée à compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle en 1999.

Jusqu'en 2023, si la commune était membre d'un EPCI à fiscalité additionnelle (FA) ou à fiscalité professionnelle de zone (FPZ), la part CPS était perçue par la commune au sein de sa dotation forfaitaire.

La loi de finances pour 2024 a modifié cette répartition de la CPS entre communes et EPCI. A compter de 2024, l'intégralité des montants des compensations de la part salaires (CPS) qui étaient encore compris dans la dotation forfaitaire des communes – c'est-à-dire les communes appartenant à des EPCI à FA ou à FPZ- ont été attribués à leur EPCI d'appartenance.

Par conséquent, à compter de 2024, aucune commune appartenant à un EPCI à fiscalité propre, quel que soit son régime fiscal, ne perçoit plus d'attribution au titre de la part CPS au sein de sa dotation forfaitaire.

Ce mécanisme a eu pour conséquence une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette « remontée » de leur part CPS à leur EPCI d'appartenance.

Toutefois, le 4° du V de l'article 240 de la Loi de Finances 2024, codifié à l'article L.5211-32 du CGCT, prévoit un **versement obligatoire** de l'EPCI au bénéfice des communes concernées par cette « remontée » de la part CPS.

Il est à noter que bien qu'obligatoire, aucune attribution ne sera versée si le montant est à la fois inférieur à 100 € et inférieur ou égal à 1€ par habitant (article R5211-12-2 du CGCT).

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le reversement de la part répartition fixée par l'arrêté ministériel du 15 avril 2026 telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	Part CPS à reverser à la commune par l'EPCI au titre de l'article L5211-32 du CGCT
BAUME DE TRANSIT	12 785 €
BOUCHET	12 360 €
CLANSAYES	883 €
DONZERE	42 506 €
LES GRANGES GONTARDES	5 245 €
MALATAVERNE	54 442 €
PIERRELATTE	91 624 €
ROCHEGUDE	36 528 €
SAINT RESTITUT	8 698 €
SOLERIEUX	1 650 €
SUZE LA ROUSSE	48 337 €
TULETTE	56 346 €

- **D'ETABLIR** les mandats sur l'article comptable 7498 – Autres reversements sur dotations et participations avant le 31 décembre 2026,
- **D'AUTORISER** la présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

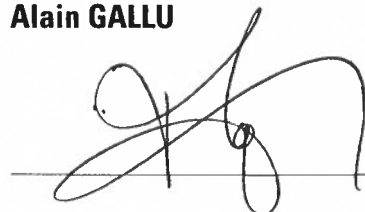
- **APPROUVE** le reversement de la part CPS aux communes selon la répartition fixée par l'arrêté ministériel du 15 avril 2026 telle que figurant dans le tableau ci-dessus,
- **ETABLIT** les mandats sur l'article comptable 7498 – Autres reversements sur dotations et participations avant le 31 décembre 2026,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU



La Présidente,
Marie FERNANDEZ




Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-87

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

OBJET : LEADER –DESIGNATION DES REPRESENTANTS - MODIFICATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération du 14 juin 2023 portant sur l'approbation du programme LEADER, et notamment la convention d'entente relative au groupe d'action locale Drôme Entre Rhône et Montagne, ainsi que sur la désignation des représentants de la CCDSP ;
- La délibération n°2026-71 du conseil communautaire du 29 avril 2026 désignant les représentants élus et de la société civil du territoire Drôme Sud Provence au comité de programmation du programme Leader suite au renouvellement des conseils communautaires

CONSIDERANT QUE :

- L'association ANCRE a informé la communauté de communes du souhait de Yoan Baizet de ne plus siéger au comité de programmation du programme Leader et de la désignation de Bénédicte Sergent comme sa remplaçante lors du dernier conseil d'administration

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- **DE PRENDRE ACTE** du souhait de Yoan BAIZET de se retirer du comité de programmation du programme LEADER au titre de l'association ANCRE
- **DE DESIGNER** Mme Bénédicte SERGENT, nouvelle administrative de l'association ANCRE, en tant que membre titulaire, pour le territoire Drôme Sud Provence, représentant la société civile au comité de programmation du programme LEADER ;

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

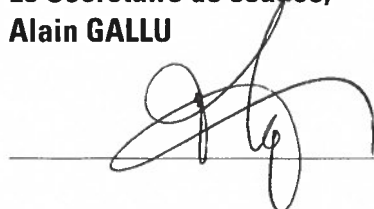
- **PREND ACTE** du souhait de Yoan BAIZET de se retirer du comité de programmation du programme LEADER au titre de l'association ANCRE
- **DESIGNE** Mme Bénédicte SERGENT, nouvelle administrative de l'association ANCRE, en tant que membre titulaire, pour le territoire Drôme Sud Provence, représentant la société civile au comité de programmation du programme LEADER ;

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

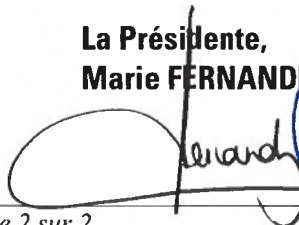
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de séance,
Alain GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelette, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026 - 88

Compétence communautaire : **DEVELOPPMENT ECONOMIQUE**

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'IMPLANTATION D'UNE PAIRE DE REACTEURS NUCLEAIRES
EPR2 SUR LE SITE DE TRICASTIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST

Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absent excusé : Jean-Michel AVIAS (arrivé à 18h35)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), modifiant notamment l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique ;

Vu la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants ;

Vu le discours du Président de la République à Belfort du 10 février 2022 annonçant la relance du programme nucléaire français ;

Vu les délibérations et motions adoptées par de nombreuses collectivités territoriales du bassin tricastin exprimant leur soutien à l'implantation d'EPR2 sur ce site ;

Considérant la vocation historique et l'expertise reconnue du site de Tricastin dans la filière nucléaire française ;

Considérant l'enjeu stratégique que représente l'implantation de nouveaux réacteurs EPR2 pour le développement économique, l'emploi et l'attractivité du bassin de vie tricastin ;

Considérant la nécessité d'assurer la souveraineté énergétique de la France et de contribuer à la décarbonation de son économie ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, réuni en séance ordinaire, a entendu l'exposé de son Vice-Président à l'économie relatif au programme national de construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2, annoncé par le Président de la République lors du discours de Belfort en février 2022.

Sur la filière nucléaire et l'enjeu national : La France s'est engagée dans un ambitieux programme de relance du nucléaire civil avec la construction de six réacteurs EPR2 répartis sur trois sites (Penly, Gravelines, Bugey). Le Président de la République a en outre annoncé l'étude d'un second programme portant sur huit réacteurs supplémentaires à l'horizon 2050, ouvrant la voie à de nouveaux sites d'implantation.

Sur le site de Tricastin : Le site nucléaire du Tricastin, implanté depuis 1974 dans le Sud-Drôme aux confins des départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard, constitue l'un des plus importants pôles nucléaires d'Europe. Ses quatre réacteurs actuels, dont les visites décennales ont été conduites afin de prolonger leur exploitation, témoignent de la capacité et de l'expertise du site. L'ensemble du bassin de vie s'est construit et développé en lien étroit avec cette filière d'excellence.

Sur l'impact économique et l'emploi : L'implantation d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Tricastin représenterait un investissement considérable et générerait plusieurs milliers d'emplois directs et indirects sur un bassin s'étendant aux quatre départements voisins. Les entreprises du secteur nucléaire, du BTP et des services connexes présentes sur notre territoire seraient les premières bénéficiaires de cette dynamique de long terme.

Sur la transition énergétique : L'énergie nucléaire produit une électricité décarbonée, contribuant directement aux objectifs de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050. L'EPR2, technologie de troisième génération, offre un niveau de sûreté accru et une standardisation permettant de réduire les coûts et les délais de construction par rapport à ses prédécesseurs. Il s'inscrit dans un mix énergétique équilibré, complémentaire aux énergies renouvelables.

Sur la mobilisation territoriale : Dès 2023, plus de 200 élus des quatre départements, accompagnés du monde économique et des acteurs de la filière nucléaire, se sont mobilisés de manière transpartisane pour défendre la candidature du Tricastin lors de la sélection du troisième site EPR2. Si le site du Bugey a été retenu en juillet 2023, notamment pour des raisons liées aux études sismiques non encore finalisées à Tricastin, la candidature pour les prochains réacteurs du programme reste pleinement d'actualité. En 2026, les acteurs économiques et les élus du bassin ont relancé leur mobilisation avec l'objectif de structurer une candidature solide pour le second programme de réacteurs.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'AFFIRMER** son soutien plein et entier à la candidature du site de Tricastin pour accueillir une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2, dans le cadre

du second programme de construction annoncé par le Président de la République ;**DE SOULIGNER** l'intérêt économique majeur de ce projet pour notre territoire et pour l'ensemble du bassin de vie regroupant les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard ;

- **DE SALUER** la mobilisation transpartisane des élus et des acteurs économiques du territoire et s'associe pleinement à cette démarche collective ;
- **DE RAPPELLER** que le site de Tricastin dispose des atouts nécessaires – savoir-faire industriel, acceptabilité locale, écosystème de sous-traitants, position géographique stratégique – pour accueillir dans les meilleures conditions un tel équipement ;
- **DE DEMANDER** au Gouvernement et à EDF de prendre pleinement en compte la candidature du site de Tricastin dans la programmation du second lot de réacteurs EPR2 et de conduire dans les meilleurs délais les études techniques nécessaires ;
- **DE MANDATER** Madame Présidente pour porter cette motion auprès des instances nationales compétentes, notamment auprès des parlementaires du département, du Préfet, du Ministre chargé de l'Énergie et du Président-directeur général d'EDF, et pour prendre toutes dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AFFIRME** son soutien plein et entier à la candidature du site de Tricastin pour accueillir une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2, dans le cadre du second programme de construction annoncé par le Président de la République ;
- **SOULIGNE** l'intérêt économique majeur de ce projet pour notre territoire et pour l'ensemble du bassin de vie regroupant les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard ;
- **SALUE** la mobilisation transpartisane des élus et des acteurs économiques du territoire et s'associe pleinement à cette démarche collective ;
- **RAPPELLE** que le site de Tricastin dispose des atouts nécessaires – savoir-faire industriel, acceptabilité locale, écosystème de sous-traitants, position géographique stratégique – pour accueillir dans les meilleures conditions un tel équipement ;
- **DEMANDE** au Gouvernement et à EDF de prendre pleinement en compte la candidature du site de Tricastin dans la programmation du second lot de réacteurs EPR2 et de conduire dans les meilleurs délais les études techniques nécessaires ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour porter cette motion auprès des instances nationales compétentes, notamment auprès des parlementaires du département, du

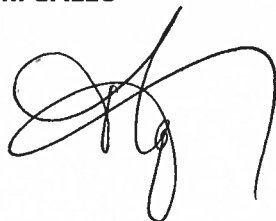
Préfet, du Ministre chargé de l'Énergie et du Président-directeur général d'EDF, et pour
prendre toutes dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

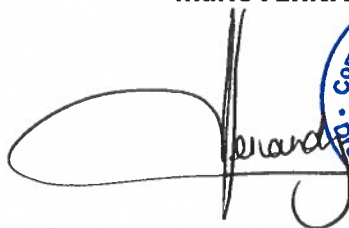
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU



La Présidente,
Marie FERNANDEZ



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-89

Compétence communautaire : **DECHETS MENAGERS**

OBJET : CONSTITUTION DE LA CCES (Commission Consultative d'élaboration et de Suivi du PLPDMA)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absente excusée : Patricia PICARD (départ à 18h40)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Hélène MOULY

Vu la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, prévoyant la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés au plus tard au 1er janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n°2025-021 du 20 mars 2025 approuvant le PLPDMA 2025-2030 de la CCDSP,

Vu l'article R 541-41-22 du Code de l'Environnement précisant qu'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA (CCES) doit être constituée par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type. La collectivité définit également son programme de travail, son mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission,

Vu le bureau exécutif en date du 10 juin 2026,

Considérant qu'une délibération 2024-096 a été prise par la CCDSP le 25/09/2024, fixant les membres de la CCES, constituée d'acteurs privés et institutionnels de secteurs différents, mais aussi d'élus dont certains n'ont plus de mandat par suite des dernières élections municipales. Il est donc apparu nécessaire de modifier la composition de la CCES, dont la durée de vie est celle du PLPDMA approuvé (de 2025 à 2030 inclus).

Les rôles de la CCES sont rappelés ici, la phase d'élaboration du PLPDMA étant terminée à ce stade :

- Emettre des avis consultatifs en cas de révision du PLPDMA proposé par les services ;
- Emettre des avis et évaluations lors du bilan annuel du PLPDMA ;
- Participer à toutes réunions dédiées au PLPDMA de la CCDSP (organe de consultation) ;
- Evaluer les résultats du programme à l'issue de la validité, et faire des propositions, le cas échéant, pour l'écriture du prochain PLPDMA.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante d'arrêter la composition de la CCES comme suit :

- Elus référents : H. MOULY Vice-présidente déléguée aux déchets et C. FOROT, Vice-présidente déléguée à la population
- Acteur du monde de l'entreprise : Atout Tricastin
- Acteur du monde du tourisme : Office de tourisme
- Les prestataires de collecte et/ou traitement liés à la collectivité par un marché public : COVED, NICOLLIN
- Monde Associatif : ANCRE
- Syndicat de traitement des Déchets : SYPP

- Elus de la commission déchets : D. DURAND-ESPIC, MACABIAU, M. HERBERT, E. BONALDI ;

L'animation de la CCES sera portée par la chargée de mission PLPDMA, à défaut la responsable du service déchets.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **VALIDE LA COMPOSITION MODIFIEE** de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA (CCES), dont le rôle serait :
 - Emettre des avis consultatifs en cas de révision du PLPDMA proposé par les services ;
 - Emettre des avis et évaluations lors du bilan annuel du PLPDMA ;
 - Participer à toutes réunions dédiées au PLPDMA de la CCDSP (organe de consultation) ;
 - Evaluer les résultats du programme à l'issue de la validité, et faire des propositions, le cas échéant, pour l'écriture du prochain PLPDMA.

La nouvelle composition de la CCES, serait arrêtée comme suit :

- Elus référents : H. MOULY Vice-présidente déléguée aux déchets et C. FOROT, Vice-présidente déléguée à la population
- Acteur du monde de l'entreprise : Atout Tricastin
- Acteur du monde du tourisme : Office de tourisme
- Les prestataires de collecte et/ou traitement liés à la collectivité par un marché public : COVED, NICOLLIN
- Monde Associatif : ANCRE
- Syndicat de traitement des Déchets : SYPP
- Elus de la commission déchets : D. DURAND-ESPIC, T. DUTFOY, R. POIGNET, A. MACABIAU, M. HERBERT, E. BONALDI ;

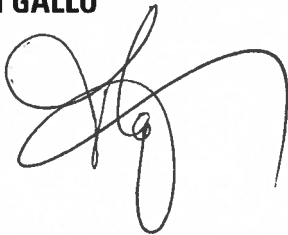
L'animation de la CCES sera portée par la chargée de mission PLPDMA, à défaut la responsable du service déchets.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**



**La Présidente
Marie FERNANDEZ**




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-90

Compétence communautaire : **DECHETS MENAGERS**

OBJET : SUBVENTION 2026 POUR LES TRANSPORTS DES ELEVES POUR LES VISITES DE SYPROVAL ET METRIPOLIS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absente excusée : Patricia PICARD (départ à 18h40)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Hélène MOULY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière de gestion, prévention et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le budget annexe déchets ménagers 2026, voté le 29 avril 2026, ayant prévu une enveloppe de 5 000€ pour aider financièrement les écoles primaires à payer une partie des coûts de transport en bus pour visiter le centre de tri METRIPOLIS (à Porte les Valence) et l'unité de valorisation multi filières SYPROVAL (à Malataverne) ;

Vu la délibération 2025-107 du 24/09/2025 approuvant une enveloppe de 10 000€ pour les mêmes motifs ;

Considérant les coûts élevés du transport des publics scolaires pour des visites pédagogiques essentielles pour une bonne compréhension du fonctionnement des filières déchets, et de l'incitation au tri des déchets (mission de prévention) ;

Considérant que le transport des scolaires vers ces unités de visite sera payé par les communes du territoire de la CCDSP ; Ces communes engageront les dits frais au compte 624 ou 6245 selon la nomenclature. Il est ainsi possible, pour la CCDSP, de procéder au remboursement sur son compte 62878, constituant une recette pour la commune au compte 70878.

Considérant la délibération D25-29 du 19/06/2025, prise par le SYPP, par laquelle le Syndicat rembourse, à hauteur de 80% des sommes TTC, les frais de transport engagés par les collectivités pour les visites, par les scolaires, des unités Syproval et/ou Métripolis

Considérant la possibilité, pour la CCDSP, de compléter le remboursement effectué par le SYPP, sur la base du dossier de demande de remboursement (formulaire avec dates des visites, devis ou facture et RIB) établi par les écoles, en accord avec la commune. Ainsi, les établissements scolaires de la CCDSP établiront leur demande de remboursement directement au SYPP, lequel transmettra la demande et le montant du remboursement octroyé par le SYPP directement au service déchets de la CCDSP, qui notifiera ensuite au demandeur le montant de la prise en charge par la CCDSP, jusqu'à hauteur de 100% des frais engagés, après déduction de la subvention du SYPP.

La CCDSP prendra en compte tous les dossiers de demandes dont les devis ou factures sont établis entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026.

La CCDSP procèdera aux subventions selon les conditions ci-dessus, et jusqu'à hauteur de 5 000€.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE REMBOURSER** les frais de transport engagés par les communes de la CCDSP, en complément du remboursement donné par le SYPP, jusqu'à hauteur de 5000€ pour la CCDSP, lorsque les frais de transport ont pour objet la visite des unités SYPROVAL

- **DE DIRE** que la dépense sera imputée à l'article 62875 pour la CCDSP, et perçue par la commune à l'article 70878 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **REMBOURSE** les frais de transport engagés par les communes de la CCDSP, en complément du remboursement donné par le SYPP, jusqu'à hauteur de 5000€ pour la CCDSP, lorsque les frais de transport ont pour objet la visite des unités SYPROVAL et/ou METRIPOLIS par les scolaires, pour des dossiers de demandes dont les devis ou factures sont établis entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026 ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 62875 pour la CCDSP, et perçue par la commune à l'article 70878 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-91

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**OBJET : SOUTIEN A L'ACTION TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION LOCALE ET
DES FILIERES AGRICOLES DE PROXIMITE : DISPOSITIF DE PANIER LOCAUX**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51

Délégués présents : 38

Suffrages exprimés : 51

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Patricia PICARD, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer.

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Patricia PICARD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique ;

Vu le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP), visant à structurer une alimentation locale, durable et accessible,

Vu la délibération relative au lancement du PAT de la CCDSP le 3 décembre 2025,

Vu la convention relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre du Programme national pour l'alimentation en Auvergne-Rhône-Alpes à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence pour le projet intitulé « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) de la CCDSP,

Considérant que le développement des circuits courts et des débouchés locaux constitue un levier essentiel de maintien, de diversification et de développement de l'activité agricole sur le territoire ;

Considérant que la structuration d'une offre de paniers de produits locaux permet de sécuriser des débouchés réguliers pour les producteurs agricoles, contribuant ainsi à la pérennité économique des exploitations ;

Exposé des motifs :

L'association Mosaïc, en partenariat avec l'Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) « *La Tricastine* » et le secours catholique, mène, depuis 2023, une action pilote de « paniers locaux doublement solidaires » dans le cadre du programme « *Mieux Manger pour Tous* ». Cette action vise à :

- Soutenir les entreprises agricoles et le développement du tissu économique local,
- Encourager une alimentation durable, saine et de qualité,
- Réduire la précarité alimentaire,
- Sensibiliser le public à l'utilisation des produits locaux et de saison dans l'alimentation,
- ...

Le principe des « paniers locaux doublement solidaires » c'est de fournir des produits locaux à des foyers dans le besoin, tout en rémunérant justement les agriculteurs.

Cette action est financée par :

- les structures porteuses (Mosaïc grâce à la CAF et au CCAS, le Secours Catholique),
- les adhérents solidaires de l'AMAP qui cotisent un peu plus pour aider les personnes dans le besoin, ainsi qu'une participation de l'AMAP AURA,
- une participation des foyers bénéficiaires.

Cette action pilote présente un intérêt territorial majeur, tant sur le plan économique, par le soutien apporté aux producteurs locaux, que sur le plan social et environnemental, en favorisant l'accès à une alimentation locale et de saison.

Cette action répond aux objectifs opérationnels du PAT de la CCDSP, notamment en matière de soutien aux filières agricoles locales, de développement de la consommation de produits de proximité et de sensibilisation des habitants à une alimentation de qualité.

Soutenir cette action permet également d'initier la préfiguration du CCDSP, en particulier pour permettre l'accès à une alimentation locale et de qualité pour des foyers en difficulté, tout en sécurisant les revenus agricoles via des contrats solidaires.

Le déploiement du dispositif de « paniers locaux » constitue une action structurante dans le cadre de la démarche de labellisation niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial par l'État, conditionnant l'obtention d'une subvention de 100 000 € pour la CCDSP sur une période de trois ans.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le principe de mise en œuvre de cette action pilote prévue dans le cadre du PAT et de la convention signée avec l'État, par le soutien au dispositif de « paniers locaux » porté sur le territoire de la CCDSP,
- **D'APPROUVER** cette action pilote comme outil de soutien aux filières agricoles locales, notamment par la création et la consolidation de débouchés économiques pour les producteurs du territoire et par la sensibilisation du grand public à la consommation de produits locaux et de saison,
- **D'APPROUVER** la participation de la CCDSP à hauteur de 1 000 €, à verser à l'association Mosaïc, pour la mise en œuvre opérationnelle de cette action, en lien avec les partenaires du PAT,
- **D'APPROUVER** le soutien à cette action pilote, préfigurant le futur plan d'actions du PAT de la CCDSP et contribuant à démontrer l'engagement de la Communauté de communes et de ses partenaires dans sa mise en œuvre opérationnelle, en vue de la mobilisation des financements nécessaires à son déploiement et de l'accès à la labellisation PAT de niveau 2.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le principe de mise en œuvre de cette action pilote prévue dans le cadre du PAT et de la convention signée avec l'État, par le soutien au dispositif de « paniers locaux » porté sur le territoire de la CCDSP,
- **APPROUVE** cette action pilote comme outil de soutien aux filières agricoles locales, notamment par la création et la consolidation de débouchés économiques pour les producteurs du territoire et par la sensibilisation du grand public à la consommation de produits locaux et de saison,
- **APPROUVE** la participation de la CCDSP à hauteur de 1 000 €, à verser à l'association Mosaïc, pour la mise en œuvre opérationnelle de cette action, en lien avec les partenaires du PAT,
- **APPROUVE** le soutien à cette action pilote, préfigurant le futur plan d'actions du PAT de la CCDSP et contribuant à démontrer l'engagement de la Communauté de communes et de ses partenaires dans sa mise en œuvre opérationnelle, en vue de la mobilisation des financements nécessaires à son déploiement et de l'accès à la labellisation PAT de niveau 2.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 026-200042901-20260624-DELIB202691-DE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**

An official blue circular stamp for the 'Communauté de Communes Drôme Sud Provence'. The text 'La Présidente' is in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-92

Compétence communautaire : **TOURISME**

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION D'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN ET BORNE NUMERIQUE – COMMUNE DE TULETTE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), précisant le partage de la compétence tourisme entre EPCI et communes ;

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, et notamment l'exercice de la compétence obligatoire "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" ;

Vu la délibération n°2023-97 du 13 décembre 2023 du conseil communautaire, approuvant la stratégie de développement touristique 2023-2027, son axe 1 : développement de l'offre touristique et notamment son action : 5.1 « Mettre en place une signalétique cohérente et visible de l'offre de service et touristique » ;

Vu l'avis de la commission tourisme du 10 juin 2026 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 juin 2026 ;

Considérant le projet de déploiement de borne numérique, en particulier sur la commune de Tulette sur laquelle une borne a été installée en 2022 Place du Cours ;

Considérant qu'il convient de régir les conditions d'installation de ladite Borne numérique et les modalités d'occupation du domaine public de la commune, par la présente convention, ci-jointe en annexe ;

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la convention, annexée à la présente délibération, pour l'installation de la borne numérique sur le domaine de la commune de Tulette,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou par délégation, le Vice-Président en charge du tourisme, à signer ladite convention avec la commune concernée,

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la convention, annexée à la présente délibération, pour l'installation de la borne numérique sur le domaine de la commune de Tulette,
- **AUTORISE** la Présidente ou par délégation, le Vice-Président en charge du tourisme à signer ladite convention avec la commune concernée,

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 026-200042901-20260624-DELIB202692-DE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**

**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-93

Compétence communautaire : **TOURISME**

OBJET : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS RELATIF AUX PROJETS TOURISTIQUES D'INVESTISSEMENT – COMMUNE DE MALATAVERNE POUR 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absente excusée : Patricia PICARD (départ à 18h40)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux fonds de concours,

Vu la délibération n° 2023-097 du 13 décembre 2023 du conseil communautaire approuvant le plan d'actions tourisme 2023-2028,

Vu la délibération n°2024-099 du 25 septembre 2024 approuvant le règlement d'attribution du fonds de concours relatif aux projets touristiques d'investissement des communes,

Vu la délibération n°2024-046 du conseil communautaire du 29 avril 2026 adoptant le budget primitif du budget général,

Vu le dossier de demande d'attribution de fonds de concours déposé par la commune de Malataverne, le 27 avril 2026 relatif au projet d'installation de signalétiques de sensibilisation dans le cadre du projet de refuge LPO sur les bords de la Riaille,

Vu l'avis de la commission tourisme en date du 10 juin 2026,

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 10 juin 2026,

Vu le projet de convention d'attribution ci-annexé,

Considérant que pour impulser la politique touristique telle que prévue dans son plan d'actions 2023-2028, la CCDSP a besoin d'une offre culturelle, patrimoniale, sportive et commerciale ainsi que d'aménagement urbain de qualité (compétences communales) ;

Considérant le projet de réalisation de signalétiques de médiation afin de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité et dans le cadre de la mise en tourisme du futur refuge LPO le long de la Riaille, estimé à **5 069,27 €**,

Considérant que le projet porté par la commune de Malataverne est conforme à la stratégie tourisme pluriannuelle,

Conformément au règlement d'attribution du fonds de concours relatif au financement des projets touristiques de communes, les communes porteuses de projet peuvent bénéficier d'une aide de la communauté de communes à hauteur de 50% du reste à charge après déduction des autres subventions.

Des délibérations ou décisions concordantes de la communauté de communes et de la commune concernées sont nécessaires pour fixer les attributions.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ACCORDER** un fonds de concours d'un montant de **2 534,63 €** à la commune de Malataverne pour le projet cité ci-dessus,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'attribution annexée à la présente délibération,

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention d'attribution ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 026-200042901-20260624-DELIB202693-DE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ACCORDE** un fonds de concours d'un montant de **2 534,63 €** à la commune de Malataverne pour le projet cité ci-dessus,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'attribution annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention d'attribution ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

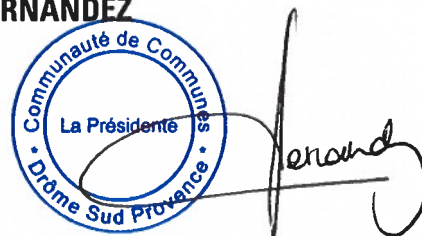
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-94

Compétence communautaire : **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT SUD DROME – CONVENTION
2026 FIXANT LES CONDITIONS DE PORTAGE DU SERVICE PUBLIC**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absente excusée : Patricia PICARD (départ à 18h40)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 22, modifiant le chapitre II du titre III du livre II du code de l'énergie,

Vu l'article L232-1 du Code de l'énergie qui détermine que le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de plateforme territoriale de rénovation portées par un ou plusieurs EPCI,

Vu la délibération n°2021-72 du conseil communautaire du 5 mai 2021 approuvant la structuration d'un service public de la performance énergétique de l'habitat à l'échelle Sud Drôme en partenariat avec 4 autres EPCI, pour une durée de 3 ans et les avenants annuels suivants,

Vu la délibération n°2023-090 du conseil communautaire en date 13 décembre 2023 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment la fiche action 1.1.1 relative à l'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur habitat,

Vu la délibération 2024-06 du Conseil d'Administration du 13 mars 2024 de l'ANAH relative à la définition du Programme d'Intérêt Général nommé Pacte Territorial France Renov' précisant un nouveau mode de financement des services publics de la rénovation de l'habitat porté par les collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 juin 2026,

La Présidente rappelle que depuis 2021, l'intercommunalité porte un service public qui accompagne les ménages dans la rénovation de leur logement en prodiguant des conseils techniques et en les orientant vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Ce service a été structuré en partenariat avec 4 autres EPCI afin d'apporter une lisibilité et une souplesse d'accès aux usagers. Afin d'assurer une continuité à ce service, la convention de partenariat doit être renouvelée.

Depuis 2024, l'ANAH a pris le relais de la Région sur les financements qui équivalent à 50 % des coûts du service.

Il est proposé que, comme sur le montage précédent, Montélimar Agglomération soit désignée comme bénéficiaire principale pour la réception des aides et procède aux reversements pour les 4 EPCI partenaires.

Le programme d'actions proposé pour 2026 pour la CCDSP repose sur la même base que celui de 2025. Ce dernier a permis de répondre à l'ensemble des sollicitations des administrés. Il se monte à 53 500 € au total dont 27 642 € en autofinancement pour la collectivité.

La convention est proposée pour une durée d'un an.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention fixant les conditions de portage du service public de la Rénovation de l'Habitat pour 2026 telle que jointe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

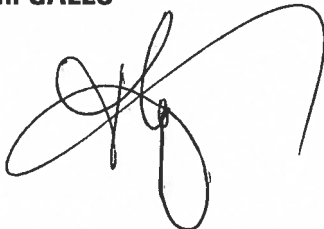
- **APPROUVE** les termes de la convention fixant les conditions de portage du service public de la Rénovation de l'Habitat pour 2026 telle que jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

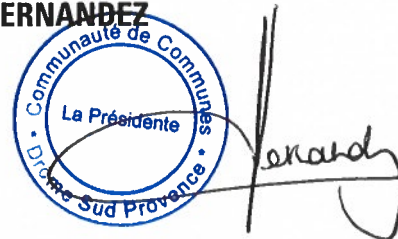
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**



Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-95

Compétence communautaire : **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT SUD DROME – CONVENTION
2026 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CEDER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absente excusée : Patricia PICARD (départ à 18h40)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Valérie ALLIEZ-EYGUESIER

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 22, modifiant le chapitre II du titre III du livre II du code de l'énergie,

Vu l'article L232-1 du Code de l'énergie qui détermine que le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de plateforme territoriale de rénovation portées par un ou plusieurs EPCI,

Vu la délibération n°2021-72 du conseil communautaire du 5 mai 2021 approuvant la structuration d'un service public de la performance énergétique de l'habitat à l'échelle Sud Drôme en partenariat avec 4 autres EPCI, pour une durée de 3 ans et les avenants annuels suivants,

Vu la délibération n°2023-090 du conseil communautaire en date 13 décembre 2023 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment la fiche action 1.1.1 relative à l'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur habitat,

Vu la délibération 2024-06 du Conseil d'Administration du 13 mars 2024 de l'ANAH relative à la définition du Programme d'Intérêt Général nommé Pacte Territorial France Renov' précisant un nouveau mode de financement des services publics de la rénovation de l'habitat porté par les collectivités territoriales

Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 juin 2026,

Considérant que l'association CEDER constitue un espace local du réseau France Renov' dont les conseillers accompagnement depuis de nombreuses années les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement.

Sous réserve de l'approbation de la délibération relative à la convention 2026 fixant les conditions de portage du Service Public de la Rénovation de l'Habitat Sud Drôme.

La Présidente rappelle que le CEDER assure l'animation du service public qui accompagne les ménages dans la rénovation de leur logement depuis sa création. Les conseillers prodiguent des accompagnements techniques et neutres et les orientent vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Afin de reconduire le partenariat avec le CEDER pour une année supplémentaire, une convention d'objectifs et de moyens est proposée. Elle fixe notamment le programme d'actions attendu du CEDER et les modalités de financement. En l'occurrence, le CEDER bénéficiera d'une subvention reversée par Montélimar Agglomération provenant du Pacte Territorial avec l'ANAH conformément à la convention 2026 fixant les conditions de portage du Service Public de la Rénovation de l'Habitat ainsi que d'une subvention complémentaire de la CCDSPP d'un montant prévisionnel de 26 658 €. Ce montant couvre également un accompagnement pour le petit tertiaire en lien avec le Plan Climat et la stratégie de développement économique. A la fin de l'année, l'atteinte des objectifs sera évaluée et les volumes financiers seront adaptés en conséquence. La communauté de communes sera également tenue d'adhérer au CEDER dont la cotisation s'élève à 300€.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention 2026 d'objectifs et de moyens avec le CEDER telle qu'annexée à la présente délibération,
- **DE DECIDER** de renouveler l'adhésion de la CCDSP au CEDER en 2026 tel que prévu dans la convention pour un montant de 300 € de cotisation,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

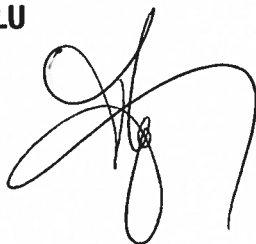
- **APPROUVE** les termes de la convention 2026 d'objectifs et de moyens avec le CEDER telle qu'annexée à la présente délibération,
- **DECIDE** de renouveler l'adhésion de la CCDSP au CEDER en 2026 tel que prévu dans la convention pour un montant de 300 € de cotisation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

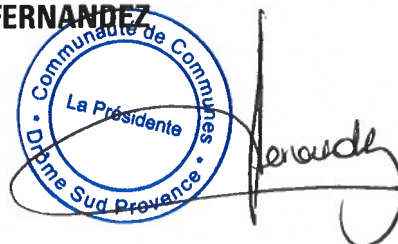
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**





3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-96

Compétence communautaire : **RICHESSSES HUMAINES**

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51

Délégués présents : 38

Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD
Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT

Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absente excusée : Patricia PICARD (départ à 18h40)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique notamment l'article L 313-1,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées,
Vu la délibération n° 2017-43 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,
Vu la déclaration de vacance d'emploi n° 026260430001073 auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme,
Vu la vacance de l'emploi au tableau des effectifs,
Vu la réunion du Bureau du 10 juin 2026,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de son établissement.

Considérant qu'au regard de l'évolution des effectifs, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CREER** un poste à temps complet de Directeur Général des Services :
 - Grades de recrutement : Attaché hors classe, Directeur Territorial, Administrateur, Administrateur hors classe Administrateur général, Ingénieur hors classe, Ingénieur en chef, Ingénieur en chef hors classe ou Ingénieur général,
 - Date d'effet : 1^{er} septembre 2026
 - Recours aux contractuels : Article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique.
- **DE CREER** un poste à temps complet au grade de Technicien Territorial au 1^{er} septembre 2026,
- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs joint en annexe de cette délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

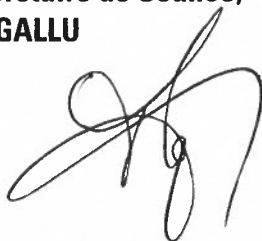
- **CREE** un poste à temps complet de Directeur Général des Services :
 - Grades de recrutement : Attaché hors classe, Directeur Territorial, Administrateur, Administrateur hors classe Administrateur général, Ingénieur hors classe, Ingénieur en chef, Ingénieur en chef hors classe ou Ingénieur général,
 - Date d'effet : 1^{er} septembre 2026
 - Recours aux contractuels : Article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique.
- **CREE** un poste un poste à temps complet au grade de Technicien Territorial au 1^{er} septembre 2026,
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs joint en annexe de cette délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

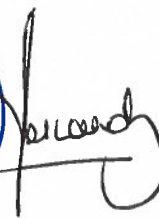
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU



La Présidente,
Marie FERNANDEZ





Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2026-97

Compétence communautaire : **RICHESSSES HUMAINES**

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept juin s'est réuni à 18 heures dans la salle des fêtes de Suze la Rousse sous la présidence de Madame Marie FERNANDEZ.

Délégués en exercice : 51
Délégués présents : 38
Suffrages exprimés : 50

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, Elisa BONALDI, Carole DEMERSON, Florence DURRIS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Maria HERBERT, Karine MESNARD, Catherine MIGLIORI, Hélène MOULY, Béatrice ROUMIEUX, Annie ROZIER, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Daniel BERNARD, Jean-Marc CARIAS, Fabien COULLOMB, Michel COULOUVRAT, Christian DURAND, David DURAND-ESPIC, Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE, Patrice ESCOFFIER, René FAUVERGE, Guy FAYOLLE, Adrien FROMENT, Alain GALLU, Guy JANUEL, Frédéric JOST, Bernard LACOTTE, Frédéric LEONE, Giovanni MARIANO, Hervé MEDINA, Jacques PEYRON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Lucas VEYRIER.

Etaient représentés :

Madame Patricia SOJKA donne procuration à Monsieur Richard POIGNET
Madame Sophie SOUBEYRAS donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Mélanie RIVIERE donne procuration à Monsieur Jacques PEYRON
Monsieur Adrien GUICHARDAZ donne procuration à Monsieur Lucas VEYRIER
Madame Nathalie CLEMENT donne procuration à Monsieur Frédéric LEONE
Monsieur Franck MANZANEDA donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Madame Kristina HAZARD donne procuration à Monsieur Frédéric JOST
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Isabelle CORSINI donne procuration à Monsieur Daniel BERNARD

Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Maria HERBERT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Giovanni MARIANO

Absente excusée : Patricia PICARD (départ à 18h40)

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain GALLU

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

A noter : l'accroissement temporaire d'activité est soumis au versement d'une indemnité de fin de contrat égale à 10 % de la rémunération brut globale perçue par l'agent durant son contrat lorsque celui-ci aura eu une durée inférieure ou égale à un an.

Compte tenu des difficultés rencontrées par le service de valorisation des déchets ménagers et par les services administratifs en général pour remplacer des agents absents ou momentanément éloignés de leur travail, il convient de créer 2 emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique à temps complet et 2 emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Administratif à temps complet dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

PROPOSITION de la PRESIDENTE

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE RECRUTER** 2 agents contractuels non permanents dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et 2 agents contractuels non permanents dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2026. Ces postes peuvent être créés à temps complet ou non complet.
La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- **DE CHARGER** la Présidente de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer les contrats de travail.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ADOpte** la proposition du Président de recruter 2 agents contractuels non permanents dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et 2 agents contractuels non permanents dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2026. Ces postes peuvent être créés à temps complet ou non complet.
La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- **CHARGE** la Présidente de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer les contrats de travail.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Secrétaire de Séance,
Alain GALLU**



**La Présidente,
Marie FERNANDEZ**

